



# *DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARISIEN*

*2010*

*SYNTHESE*

*FEVRIER*

*2011*



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>I. POPULATION, INEGALITES SOCIALES ET DISPARITES TERRITORIALES .....</b>	<b>6</b>
1.1 Données de cadrage sur la population parisienne.....	6
1.2 Données de cadrage sur les ménages parisiens .....	7
<b>II. POPULATION ACTIVE ET STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>9</b>
2.1 Actifs.....	9
2.2 Où travaillent les résidents parisiens ?.....	9
2.3 Structure de la population active par catégorie socio - professionnelle .....	9
<b>III. ECONOMIE, SECTEURS D'ACTIVITE ET EMPLOI.....</b>	<b>10</b>
3.1 Tissu économique .....	10
3.2 Structure de l'emploi .....	10
3.3 Analyse sectorielle .....	11
3.4 Evolutions de l'emploi.....	14
3.5 Développement économique.....	18
<b>IV. CHÔMAGE, PRECARITE ET MARCHE DU TRAVAIL .....</b>	<b>21</b>
4.1 Le chômage et son évolution.....	21
4.2 Le marché du travail (septembre 2009 - septembre 2010) .....	22
4.3 Les tensions sur le marché du travail.....	29
4.4 Indicateurs de pauvreté .....	31
<b>V. ANTICIPATIONS DES MUTATIONS ECONOMIQUES ET ENJEUX POUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>33</b>
5.1 Départs à la retraite et renouvellement de main d'œuvre salariée (2015 / 2020) .....	33
5.2 Départs à la retraite et renouvellement de dirigeants (2015 / 2020).....	36
5.3 Le développement durable : un enjeu de mutations économiques, de l'emploi, des métiers et des compétences.....	37
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>44</b>

## PREAMBULE

Elaborer un diagnostic territorial pour déterminer une stratégie partagée en matière d'emploi et un plan d'actions mis en œuvre par les différents partenaires est l'enjeu de cet axe de travail confié aux Maisons de l'emploi dans leur cahier des charges national (décembre 2009).

Ce diagnostic territorial parisien 2010 fait suite au diagnostic réalisé fin 2008 qui avait constitué une première production et fourni un cadre de référence pour une meilleure observation et connaissance du territoire parisien (Cf. [www.maison-emploi-paris.fr](http://www.maison-emploi-paris.fr); rubrique : *observation du territoire*).

Il a été réalisé en fin d'année 2010 car la plupart des données utilisées ont été consolidées au cours de cette période et des travaux de synthèse, publiés en décembre 2010.

Le diagnostic territorial parisien 2010 est une synthèse documentaire organisée en cinq parties qui prend appui sur une sélection et une analyse d'une soixantaine de productions statistiques et de travaux d'études réalisés en 2009 / 2010.

- La partie Population, inégalités sociales et disparités territoriales et la partie Population active et structure socio-professionnelle prennent appui sur l'exploitation par l'INSEE des données du recensement général de la population 2007 et sur des travaux de l'APUR (Observatoire des familles, étude sur l'accès au logement social)
- La partie Economie, secteurs d'activité, emploi et la partie Développement économique s'appuient principalement sur les travaux de l'INSEE (Tableaux économiques d'Ile-de-France...), sur l'exploitation des données parisiennes de Pôle Emploi Services et sur ses travaux d'analyse, sur une étude partenariale (Géographie de l'emploi 2006 en Ile-de-France), sur des travaux de la CCIP et du Greffe du tribunal de commerce de Paris
- La partie Chômage, précarité et marché du travail s'appuie principalement sur les exploitations de données et études de la Direccte Ile-de-France (Service études, statistiques et évaluation et UT 75), sur les travaux de l'INSEE (La France et ses régions), sur des études du CEE (Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?), du CREDOC (Typologie des ZUS franciliennes...), sur le Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Ile-de-France de la MIPES et sur les travaux du CNIS (« Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir »; Indicateurs sociaux départementaux)
- La partie Anticipations des mutations économiques et enjeux pour le territoire s'appuie principalement sur des travaux d'études de Pôle Emploi Services (Simulations de départs à la retraite en fin de carrière à l'horizon 2020...), de l'OREF Ile-de-France (Les besoins de recrutement en Ile-de-France à l'horizon 2015...), des travaux de la MEP (sur les services à la personne, sur la transmission d'entreprises...), de la CCIP et de Etd (sur le développement durable et la croissance verte).

**En 2010**, le principe de construction du diagnostic est identique à celui de 2008. Les parties sur la population, le tissu économique et l'emploi, le développement économique, le marché du travail et le chômage **ont été actualisées** par rapport au diagnostic 2008 et forment une continuité entre ces deux productions. Compte tenu du parti de construction retenu, nous **avertissons le lecteur** que ce diagnostic territorial ne mesure pas l'impact de la crise de 2008. Dans ce document de synthèse, une production du SESE de la Direccte Île-de-France présente les évolutions de la demande d'emploi entre 2008 et 2010. Pour une analyse des premiers impacts de la crise en Île-de-France, nous renvoyons le lecteur au Rapport préparé par Laurent Davezies pour l'AdCF, la Caisse des Dépôts et l'Institut CDC pour la Recherche, [La crise et nos territoires : premiers impacts](#), paru en octobre 2010. Il s'inscrit dans les travaux de l'Observatoire mis en place en 2009 par l'Adcf et l'Institut CDC de la Caisse des Dépôts qui se poursuivront en 2011.

Enfin, ce diagnostic territorial parisien 2010 présente 3 spécificités par rapport à celui de 2008.

Il intègre une partie sur **P'Anticipation des mutations économiques et ses enjeux pour le territoire** afin de s'inscrire dans le nouveau cahier des charges national des Maisons de l'emploi et permettre ainsi aux acteurs du territoire de s'approprier les évolutions en cours et de se donner du temps pour construire des dispositifs. Cette partie s'appuie sur des travaux prospectifs franciliens qui présentent les enjeux de renouvellement de main d'œuvre et de recrutement à l'horizon 2015 / 2020 et visent à éclairer les choix stratégiques d'aujourd'hui pour agir à froid. Une sous-partie concerne le développement durable et ses enjeux en matière d'évolution de l'emploi, de métiers et de compétences.

La seconde spécificité pour 2010 est de s'appuyer sur le **diagnostic partagé** par la Région Ile-de-France, l'Etat et la Ville de Paris réalisé dans le cadre du **Pacte** pour l'emploi, la formation et le développement économique. L'objectif était de repérer les orientations stratégiques et les enjeux qui se sont dégagés de ce diagnostic pour y inscrire le diagnostic de la MEP et présenter des enjeux spécifiques pour la Maison de l'emploi de Paris.

La troisième est d'avoir produit une synthèse du diagnostic territorial. Le diagnostic thématique sur les jeunes en difficulté est en cours de finalisation.

Ce diagnostic territorial parisien 2010 est un outil pour les acteurs et partenaires parisiens pour élaborer une stratégie et des plans d'action partagés en matière d'emploi. Il fera l'objet d'une restitution et d'une animation de la réflexion des acteurs parties prenantes de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique territorialisée de l'emploi et du développement économique à Paris.

Ressources pour le territoire, ce diagnostic territorial parisien 2010 et sa synthèse seront mis en ligne sur le site internet de la Maison de l'emploi de Paris ([www.maison-emploi-paris.fr](http://www.maison-emploi-paris.fr) ; rubrique Observation du territoire).

Le diagnostic a été réalisé par Nathalie Roux, responsable observation, veille, évaluation de la Maison de l'emploi de Paris.

En janvier 2011, il a fait l'objet d'une réunion de travail avec des représentants de la DIRECCTE Unité territoriale 75, de Pôle Emploi, de la Ville de Paris, de la CCIP. Cette réunion a été animée par la Maison de l'emploi de Paris.

Nous remercions M. Ricochon, directeur, M. Cogan, directeur adjoint, Mme Kerdar-Arfaoui, directrice adjointe, M. Pagnac chargé de mission de la DIRECCTE Unité territoriale 75, Mme Braconnier, chargée d'études à Pôle Emploi, Mme Ladraa du bureau de la promotion de l'emploi de la Direction du Développement économique, de l'emploi et de l'Enseignement Supérieur de la Ville de Paris, Mme Gaudemet, chargée d'études à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, M. Abdellatif, directeur et M. Gachet, directeur adjoint de la Maison de l'Emploi de Paris pour leur contribution et leurs apports.

## I. POPULATION, INEGALITES SOCIALES ET DISPARITES TERRITORIALES

### 1.1 Données de cadrage sur la population parisienne

#### ► *Population parisienne en 2007*

- 2 193 030 habitants
- soit 19 % de la population francilienne
- Taux de croissance entre 1999 et 2007 : 3,2 %
- Soit un gain de 67 784 habitants entre 1999 et 2007
- Taux de croissance moyen annuel de 0,4 %

Pour la première fois depuis les années 50, Paris regagne des habitants et on assiste à une « redensification » du centre de l'agglomération.

Le regain démographique s'explique par un excédant de naissances et une baisse des décès mais aussi le départ de ménages au moment de la retraite. Paris attire de jeunes actifs qui s'en éloignent cependant après avoir eu leurs premiers enfants.

#### ► *Age*

- Moyenne d'âge : près de 40 ans pour la population parisienne (2007), supérieure à la moyenne d'âge francilienne : 37 ans
- 60 % de la population parisienne a moins de 45 ans
- Près de 65,5 % de la population est en âge de travailler

#### ► *Diplômes*

Diplômes des 1 570 216 habitants à Paris non scolarisée de 15 ans et plus (2007) :

Diplômes	% de la population
<b>Aucun diplôme</b>	<b>14,2 %</b>
CEP	5,5 %
BEPC, Brevet des collèges	5,5 %
CAP ou BEP	8,7 %
<b>Baccalauréat ou brevet professionnel</b>	<b>15,2 %</b>
<b>Diplôme de niveau bac + 2</b>	<b>12 %</b>
<b>Diplôme de niveau supérieur</b>	<b>38,8 %</b>

La population parisienne est diplômée : 66 % possède au moins le niveau du baccalauréat. Parmi elle, près de 40 % a un niveau de diplôme supérieur à bac + 2.

Pour autant, il existe des contrastes puisque 11 % de la population a au plus un niveau BEPC ou brevet des collèges, et plus de 14 % de la population n'a aucun diplôme.

Source : INSEE, RP 2007, exploitation principale, juin 2010

#### ► *Population des 14 quartiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale*

- 330 350 habitants en 2006
- Soit 15 % de la population parisienne
- Evolution du nombre d'habitants des 14 quartiers du CUCS : + 4 % (1999 - 2006) contre + 2,6 % à Paris

#### ► *Population immigrée*

- 29,1 % de la population des quartiers (2007), et 20 % dans l'ensemble de Paris

Leur part a davantage progressé dans les quartiers du CUCS que dans l'ensemble de Paris : + 3,3 points entre 1999 et 2007 contre 1,8 points à Paris

## 1.2 Données de cadrage sur les ménages parisiens

### ► **Effectifs**

#### 1 139 021 ménages parisiens (2007)

- 51,5 % des ménages sont composés d'une seule personne
- 43,5 % de familles
- 7,4 % de familles monoparentales sur l'ensemble des ménages

#### Parmi les 498 229 familles (2006)

- 39,3 % sont des couples avec enfants
- 17,3 % sont des familles monoparentales
- 27,6 % de familles monoparentales sur l'ensemble des familles avec au moins un enfant
- 75,6 % de couples bi-actifs

### ► **Revenus**

- 65,7 % de foyers imposables (2007)
- Revenu net imposable moyen : 37 713 euros

Dans les quartiers de la politique de la ville :

- Revenu moyen annuel par ménage : 24 500 euros en 2001 à 28 000 euros en 2006
- L'écart continue de se creuser avec l'ensemble de Paris : Le revenu moyen des quartiers correspond à 60 % du revenu des Parisiens alors qu'il est de 65 % pour l'ensemble des zones urbaines sensibles par rapport au revenu moyen des Français

Paris est le département métropolitain où les écarts de revenus fiscaux des ménages sont les plus grands : les 10 % les plus aisés déclarent un revenu au moins 8,7 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes

### ► **Logement**

- 1 139 209 logements (2007)
- 85,3 % sont des résidences principales
- 61,2 % des ménages sont locataires, dont 16,3 % dans un logement social et la part des familles propriétaires a augmenté au détriment des locataires du parc privé entre 1999 et 2006)

#### Lieu d'habitation 5 ans auparavant de la population parisienne

- Paris : 80 % de la population parisienne dont 60 % dans le même logement
- Un autre département d'Île-de-France : 7 %
- Une autre région : 8 %

### ► **L'offre et la demande de logements sociaux**

- Offre : l'administration recense 182 955 logements sociaux SRU (au 1<sup>er</sup> janvier 2009)
- Demande : 119 467 ménages inscrits au fichier parisien des demandeurs de logements sociaux (au 31 décembre 2009), soit environ 8 % des ménages parisiens. L'augmentation de la demande de 3,2 % en 2009 est principalement due à l'augmentation de la demande des ménages franciliens qui cherchent à se rapprocher de leur lieu de travail.

#### Définition INSEE

**Au sens du recensement**, un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Si la part des logements sociaux SRU est en augmentation (13,4 % en 2001 et 15,9 % en 2009), ils restent insuffisants par rapport à la demande, d'autant plus que le taux de rotation est particulièrement faible à Paris (4,4 %) mais aussi en Île-de-France (6,3 %)

#### Profil des demandeurs (% des demandeurs en 2009)

- Des personnes seules : 39 %
- Des ménages de 3 - 4 personnes : plus de 27 %
- Des employés : 32 %
- Des inactifs : 24,5 %

#### Lieu d'habitation des demandeurs

- 60 % des demandeurs d'un logement social sont locataires dans le parc privé (38 %) ou déjà locataires d'un logement social (22 %)
- 22 % sont hébergés par un particulier
- 13 % habitent en structure ou habitent un logement précaire : les ménages hébergés en structure étaient le plus souvent des hommes (55 %) seuls, qui cumulaient des difficultés (ressources faibles et sans activité professionnelle). Et 1 ménage demandeur hébergé en structure sur 4 était une famille monoparentale (2008).

#### ► *L'attribution des logements sociaux*

12 000 logements familiaux attribués en 2009, ce qui est bas et lié à la faiblesse du taux de rotation depuis 2005.

Evolution du nombre de logements mis à disposition (2008 - 2009) :

- par la Préfecture de Paris : + 14 % (41 304 en 2008)
- par la Ville de Paris : + 2 % (85 038 en 2008)

#### ► *Droit au logement opposable*

Depuis 2008 :

- 26 874 dossiers reçus à la Préfecture de Paris
- 12 682 recours ayant reçu une décision favorable

Relogements :

- 795 ménages relogés dans un logement du contingent préfectoral
- 731 ménages relogés dans un logement du contingent de la Ville de Paris
- 160 ménages relogés dans un logement du contingent de Paris Habitat

#### ► *Accords collectifs départementaux*

6 208 relogements effectués (2004 - 2009)

- 65 % de relogement des plus démunis
- 35 % de relogement dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre

Ménages les plus démunis relogés : 70 % étaient à l'hôtel ou hébergés en structure

#### Définitions

La loi du 5 mars 2007, dite **loi « DALO » (droit au logement opposable)** et son décret d'application du 28 novembre 2007 prévoit que l'Etat garantit le droit au logement « pour toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence. » Une commission de médiation départementale examine la situation des ménages qui la sollicitent au titre de la loi DALO et désigne à l'Etat ceux qu'elle reconnaît prioritaires et auxquels, en urgence, doit être attribué, selon le cas, un logement ou une place dans une structure d'hébergement.

Institué par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, **l'accord collectif** est un dispositif contractuel entre l'Etat, la Ville de Paris et les bailleurs sociaux pour le logement de ménages cumulant des difficultés économiques et sociales. L'accord est dit « collectif » par la loi en ce qu'il engage tous les organismes disposant d'un patrimoine locatif dans le département à tenir des objectifs annuels de relogement précis et répartis de façon équilibrée. Il s'agit d'un outil opérationnel mobilisé au titre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

## II. POPULATION ACTIVE ET STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE

### 2.1 Actifs

En 2007, on compte 1 189 388 actifs, soit un taux d'activité de 75,5%.

Parmi les actifs, 67,3 % ont un emploi (1 057 057).

- 86 % de ces actifs en emploi sont salariés
- 14 % sont non salariés

Au sein des salariés, 16,2 % sont des salariés précaires (CDD, apprentissage ou stage, intérim ou contrat aidé).

### 2.2 Où travaillent les résidents parisiens ?

- 67,5 % des actifs de 15 ans ou plus qui habitent Paris y travaillent
- 32,4 % travaillent dans une autre commune, principalement en Île-de-France
- Et près d'un salarié francilien sur trois travaille à Paris

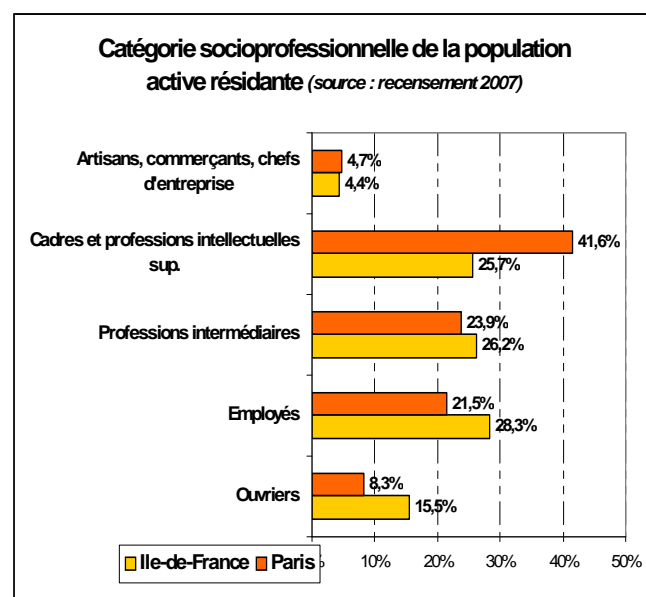
### 2.3 Structure de la population active par catégorie socio - professionnelle

Structure socio-professionnelle de la population active résidente (2007)  
Comparaison Paris - Île-de-France

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sur-représentées à Paris par rapport à l'Île-de-France (41,6% à Paris et 25,7 % en Île-de-France).

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise connaissent une proportion comparable en Île-de-France.

Par contre, la part des ouvriers est près de deux fois moindre à Paris qu'en Île-de-France tandis que les professions intermédiaires et les employés sont sous-représentés à Paris par rapport à l'Île-de-France.



### III. ECONOMIE, SECTEURS D'ACTIVITE ET EMPLOI

#### 3.1 Tissu économique

Fichier Pôle emploi services

- 138 341 établissements, soit 40 % des établissements franciliens (2009)
- 1 234 948 salariés, soit 30,2 % des effectifs salariés franciliens
- 9 salariés en moyenne par structure

Part des établissements et part de l'emploi salarié par taille d'établissement (2009)

Taille	Part des établissements parisiens	Part de l'emploi salarié parisien
1 à 19	93,2 % des établissements	39,1 % de l'emploi parisien
20 à 99	5,7 % des établissements	25,4 % de l'emploi parisien
100 et +	1,1 % des établissements	35,5 % de l'emploi parisien
Nombre	138.341 établissements	1.234.948 salariés

Par rapport à l'Île-de-France, Paris se caractérise par une part plus élevée d'établissements de petite taille (1 - 4 salariés). Ils représentent 68 % de ses établissements contre 63,3 % en Île-de-France. Pour toutes les autres tailles, l'Île-de-France comporte proportionnellement un plus grand nombre d'établissements que Paris.

#### 3.2 Structure de l'emploi

##### ► Population active en 2007

- 1 189 388 personnes

##### ► Emplois à Paris en 2007

- 1 770 964 emplois

A Paris, le nombre d'emploi a toujours été supérieur à celui également à Paris la plus forte densité d'emplois de tous pour 1000 habitants (2006).

Sur 1 770 964 emplois (2007)

- 88,8 % d'emplois salariés
- 11,2 % d'emplois non salariés

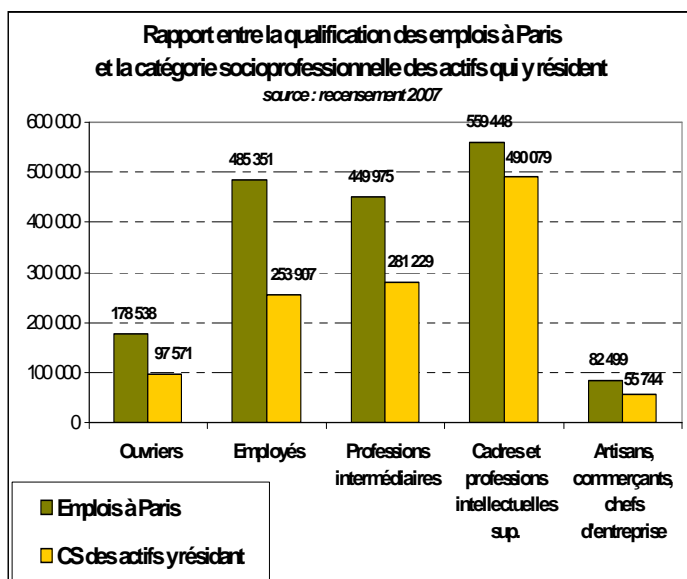
Pour la première fois depuis les années 50, Paris regagne des habitants et on assiste à une « redensification » du centre de l'agglomération.

Le regain démographique s'explique par un excédant de naissances et une baisse des décès mais aussi le départ de ménages au moment de la retraite. Paris attire de jeunes actifs qui s'en éloignent cependant après avoir eu leurs premiers enfants.

Structure des emplois par catégorie socio-professionnelle (au lieu de travail) (2007)

Catégorie socio-professionnelle	Emplois	Part en %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	559 448	31,9 %
Professions intermédiaires	449 975	25,6 %
Employés	485 351	27,6 %
Ouvriers	178 538	10,2 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	82 499	4,7 %
Agriculteurs exploitants	634	0 %
Total	1 756 445	100%

Source : INSEE, RP2007, exploitation complémentaire lieu de travail, juin 2010



Source : DIRECCTE Île-de-France, Service études, statistiques, évaluation (SESE), [Données de contexte sur le champ 3 E](#), réunion Paris, 2011

La structure des emplois est très différente de la structure de qualification de la population, sauf pour les cadres et professions intellectuelles supérieures.

Il y a beaucoup plus de postes d'employés et de professions intermédiaires que d'actifs résidents à Paris et appartenant à ces catégories socio-professionnelles. Ces emplois sont donc pourvus par des résidents d'autres départements.

Il en est de même pour les emplois d'ouvriers. Une bonne moitié des postes d'employés et d'ouvriers doivent être pourvus par des résidents d'autres départements.

### 3.3 Analyse sectorielle

L'analyse sectorielle qui suit s'appuie sur une étude francilienne (2006) prenant en compte l'emploi salarié privé mais aussi l'emploi public et sur une exploitation des données parisiennes extraites de Pôle emploi services (2009) qui traite seulement de l'emploi salarié privé. Deux sources (INSEE - Connaissance de l'appareil productif local et Pôle emploi services), deux années (2006 et 2009), deux structures d'emploi (emploi salarié privé et emploi public, emploi salarié privé seulement) constituent les références de cette analyse.

#### ► Source CLAP, 2006, Paris et Île-de-France

90,3 % des emplois parisiens se situent dans le secteur tertiaire.

En Ile-de-France, les activités de services sont implantées en majorité à Paris (37,5 %) et dans les Hauts de Seine (18 %). Au sein des services aux entreprises, le conseil et assistance est l'un des secteurs les plus employeurs de la région (617 000 salariés), particulièrement à Paris et surtout en petite couronne qui concentre 80 % des effectifs. De plus, les activités financières sont particulièrement bien implantées dans les arrondissements parisiens. Les banques et les compagnies d'assurance concentrent 9,1 % de la population salariée à Paris.

Les emplois publics représentent 21,2 % des effectifs salariés parisiens soit 349 174 emplois publics sur 1 642 000 emplois salariés et la fonction publique d'Etat représente 45 % de ces emplois publics.

Concernant le commerce, les emplois non salariés des commerçants indépendants sont très nombreux à Paris.

En 2006, Paris est aussi le seul département francilien où la sphère des services l'emporte sur la sphère de production par la part de l'emploi. Les emplois de la sphère des services représentent 54 % des emplois contre 47 % en Île-de-France.

Paris se distingue également de l'Île-de-France à la fois par un nombre d'emplois de production par habitant largement supérieur à la moyenne régionale (347 emplois pour 1 000 habitants) et par une forte densité d'emplois qui participent à la satisfaction des personnes (405 pour 1 000) en particulier de services supérieurs privés.

Par ailleurs, en Île-de-France, la majorité des communes présentant les plus hauts niveaux de services aux personnes sont également les communes disposant des niveaux de production par habitant les plus élevés. D'une manière générale, les pôles d'emploi sont donc aussi des pôles de services aux ménages et réciproquement, et forment des centres à l'échelle de leur bassin de vie.

► **Fichier Pôle emploi services, 2009, Paris**

**Effectifs parisiens par secteurs d'activité et parts dans l'emploi salarié parisien et dans l'emploi salarié francilien (2009)**

Paris	Effectifs	Part dans l'emploi salarié parisien	Part dans l'emploi salarié en Île-de-France
Tertiaire	1 144 234	93 %	83 %
Construction	30 819	2 %	6,5 %
Industrie	59 542	4,8 %	10,5 %
Agriculture	342	0 %	
Activité inconnue	11	0 %	
Total	1 234 948	100 %	100 %

93 % des salariés parisiens travaillent dans le secteur tertiaire, soit 1,14 millions de personnes contre 83 % en Île-de-France et les salariés parisiens du secteur tertiaire représentent 33,8 % des effectifs salariés franciliens de ce secteur.

Seuls 2 % des salariés parisiens sont employés dans le secteur de la construction contre 6,5 % en Île-de-France.

Paris est le département le moins industrialisé de la région avec à peine 5 % des salariés provenant de ce secteur contre 11 % dans la région et 20 % en France.

**Principaux secteurs d'activité et effectifs**

Paris	Pôle emploi services 2009 Emploi salarié	INSEE CLAP 2006
<b>Services aux entreprises</b>	31,8 %	
Dont conseil et assistance	Dont 55 %	
<i>Dont conseil pour les affaires et autres conseils de gestion</i>	<i>Dont 20 %</i>	
Dont services opérationnels	Dont 45 %	
<i>Dont activités des agences de travail temporaire</i>	<i>Dont 27,5 %</i>	
<b>Commerce</b>	13,3%	
Dont Commerce de détail	Dont 8,9 %	
<b>Hébergement et restauration</b>	10,9 %	
Dont restauration traditionnelle	Dont 50 %	
Dont hôtels et hébergement	Dont 22,8 %	
<b>Activités financières et des assurances</b>	10,6 %	
Information et communication	10 % ( <i>double compte pour les activités informatiques qui font partie des services aux entreprises</i> )	
<b>Emploi public</b>		21,2 %

### ➤ *Les services aux entreprises*

#### Effectifs parisiens des services aux entreprises (2009)

Paris	Effectifs	Part des effectifs salariés	A noter
Conseil et assistance	200 826	55 %	Dont 20 % pour le conseil pour les affaires et autres conseil de gestion
Services opérationnels	164 355	45 %	Dont 27,5 % pour les activités des agences de travail temporaire
Total Services aux entreprises	365 181	100 %	

En 2009, à Paris, les activités de conseil et assistance représentent 55 % des effectifs salariés des services aux entreprises (principalement le conseil pour les affaires et autres conseil de gestion, 20 %) contre 45 % pour les activités des services opérationnels (principalement les activités des agences de travail temporaire, 27,5 %).

La répartition géographique des emplois de services aux entreprises est caractéristique d'une logique de regroupement des entreprises au centre. A eux seuls, les départements de Paris et des Hauts de Seine polarisaient 63 % des emplois du secteur en 2006. La concentration spatiale était principalement le fait des activités de conseil et assistance. Ces activités étaient le premier secteur employeur de la région.

### ➤ *Le commerce*

En 2009, à Paris, le secteur du commerce représente 17,4 % des établissements parisiens et 13,3 % des effectifs salariés parisiens (164 511). Et le commerce de détail regroupe 8,9 % de l'emploi salarié parisien (109 440), principalement dans le commerce d'habillement en magasin spécialisé.

Le commerce de détail présente un maillage très serré tout particulièrement à Paris où l'on recense 190 commerces de détail pour 10.000 habitants contre 93 en Île-de-France en 2006. 57,1 % des établissements n'ont pas de salariés (23.630 sur 41.413 établissements) et 60 % des postes sont occupées par des employés (66.192 employés sur 110.482 salariés) en 2006.

### ➤ *L'hébergement et la restauration*

En 2009, l'hébergement et la restauration représentent 10,3 % des établissements parisiens et 11 % des effectifs salariés parisiens (135771), principalement dans la restauration traditionnelle qui regroupe la moitié des effectifs du secteur (67332) et dans les hôtels et hébergement similaire qui représentent 22,8 % des effectifs salariés du secteur (30988).

### ➤ *Les banques et assurances*

En 2006, Paris est le siège de la moitié des emplois (149.200 salariés à Paris sur 291.064 en Île-de-France) du secteur des banques et assurances mais un desserrement s'est opéré depuis les années 1975, d'abord vers la Défense puis à partir des années 2000, vers la Défense et la périphérie parisienne en raison d'un souhait de maîtrise des coûts immobiliers. Et la hiérarchisation spatiale se traduit par une proportion d'emplois de cadres nettement plus élevés à Paris (48 %) et dans les Hauts de Seine. L'Île-de-France accueille 40 % des emplois hexagonaux de la finance, lesquels contribuent pour les 3/4 à la valeur ajoutée nationale de cette branche d'activité.

En 2009, les activités financières et d'assurance ne représentent que 4,4 % des établissements parisiens (6154) mais 10,6 % des effectifs salariés parisiens (130778).

### 3.4 Evolutions de l'emploi

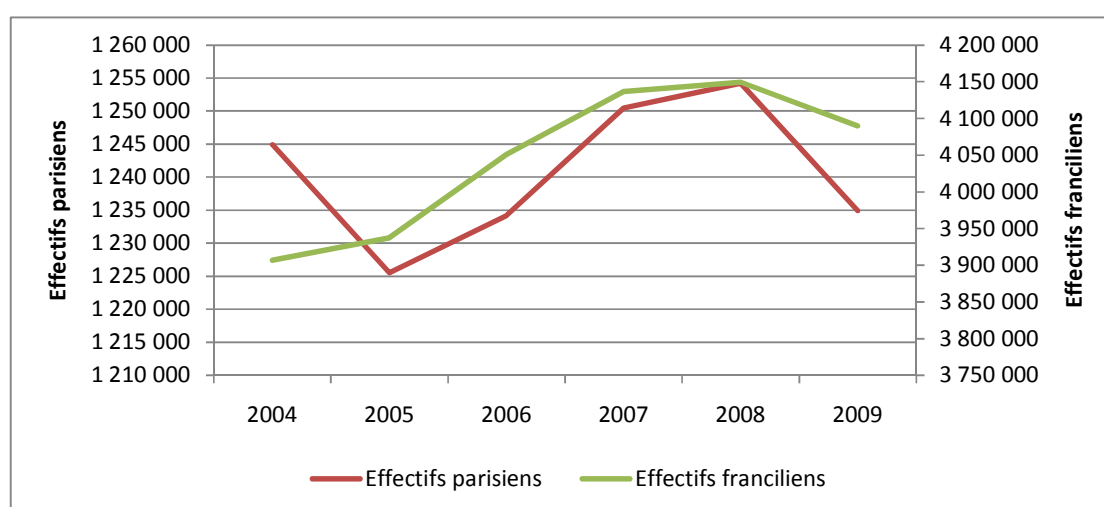
#### ► Evolution des effectifs salariés en 5 ans à Paris et en Île-de-France (2004 - 2009)

Année	Effectifs parisiens	Effectifs franciliens
2004	1244902	3906999
2005	1225534	3937602
2006	1234182	4051290
2007	1250478	4136569
2008	1254223	4149336
2009	1234948	4089893

Entre 2004 et 2009, Paris a connu une très légère baisse de ses effectifs salariés (- 0,8 %) contre + 4,7 % en Île-de-France.

Entre 2008 et 2009 :

- A Paris, baisse du nombre de salariés de 1,5 % en un an, soit une baisse de 19 275 emplois.
- En Île-de-France, baisse de 1,4 %, soit une baisse de 59 443 salariés.
- En France, baisse de 1,5 %



#### ► Evolutions de l'emploi salarié en 1 an par secteur d'activité (2008 - 2009)

Secteurs d'activité	2008	2009	Taux de croissance
Industrie	62 315	59 542	- 4,4 %
Construction	32 016	30 819	- 3,7 %
Tertiaire	1 159 571	1 144 234	- 1,3 %
Total	1 254 223	1 234 948	- 1,5 %

En 2009, à Paris, l'industrie est le secteur qui enregistre la baisse la plus importante en un an (- 4,4 %) devant le secteur de la construction (- 3,7 %) et le secteur tertiaire (- 1,3 %).

Cependant, compte tenu du poids qu'il représente à Paris, c'est bien le secteur tertiaire qui arrive en tête en termes de volume d'emplois perdus avec 15.337 emplois salariés perdus devant l'industrie puis la construction avec respectivement 2.773 et 1.197 emplois salariés perdus au cours de l'année 2008 - 2009.

La possibilité de recourir au chômage partiel pour les employeurs est une mesure conjoncturelle à tiède pour faire face à la crise. A Paris, entre janvier et juillet 2010, 134 demandes de recours à l'activité partielle ont été autorisées. Elles concernent 1630 salariés, soit 8 % des salariés concernés par cette mesure en Île-de-France. Dans le même temps, 58 procédures de licenciement économique ont été notifiées. Elles concernent 2205 salariés, soit le plus grand nombre de salariés en Île-de-France après les Hauts de Seine et 18 % des salariés concernés par cette procédure en Île-de-France, ce qui n'est pas énorme lorsqu'on sait que Paris regroupe 30 % des effectifs franciliens.

► **Évolutions de l'emploi salarié par activité à court et à moyen termes (1 an / 5 ans)**

Pour choisir les secteurs à observer, nous avons retenu les 10 secteurs d'activité qui avaient les plus gros effectifs en 2009, regardé leurs effectifs en 2004, puis calculé leur taux de croissance. Exceptée l'édition, tous ces secteurs apparaissent en 2004 comme en 2009 comme étant ceux où les effectifs sont les plus importants à Paris.

**Principales évolutions des effectifs salariés par activité (NAFA 64) en 5 ans**

Paris	Evolution 2004 - 2009	En volume
Activités juridiques et comptables, conseil de gestion et activités des sièges sociaux	+ 11,3 %	+ 10 139
Activités informatiques	+ 10 %	+ 5 168
Hébergement et la restauration	+ 9 %	+ 11 109
Commerce de gros	- 18,6 %	- 11 130
Activités des services financiers	- 12 %	- 10 212

**Principales évolutions des effectifs salariés par activité (NAFA 64) en 1 an**

Paris	Evolution 2008 - 2009	En volume
Activités associatives	+ 2 %	+ 732
Activités des services financiers	- 6 %	- 4715
Commerce de gros	- 5,4 %	- 2600
Programmation, conseil et autres activités informatiques	- 4,5 %	- 2700

**Entre 2004 et 2009,**

- le commerce de gros connaît la baisse la plus importante de ses effectifs avec une baisse de 18,6 % (- 11 130). C'est aussi le secteur qui connaît la baisse du plus gros volume d'emplois
- les activités des services financiers connaissent une baisse de près de 12 % (- 10 212 emplois).
- les activités juridiques et comptables, le conseil de gestion et les activités des sièges sociaux voient leurs effectifs salariaux augmenter de 11,3 % (+ 10 139 emplois)
- les activités informatiques arrivent en deuxième position avec une augmentation de plus de 10,4 % (+ 5 168 emplois)
- l'hébergement et la restauration connaissent une augmentation de près de 9 %. En volume d'emploi, c'est l'hébergement et la restauration qui arrivent en tête avec + 11 109 emplois au cours de la période

**Entre 2008 et 2009,** les évolutions de l'emploi à la hausse sont beaucoup plus faibles que les évolutions à la baisse, de l'ordre de + 0 à + 2 % contre - 2 à - 5 %.

- Les activités des organisations associatives connaissent une hausse de leurs effectifs (+ 2 %) mais cela concerne un faible volume d'emplois (+ 732 emplois)
- Les activités des services financiers connaissent une baisse de leurs effectifs de près de 6 % qui correspond à 4715 emplois
- Puis, viennent le commerce de gros avec une baisse de 5,4 % de ses effectifs et la programmation, conseil et autres activités informatiques - services d'information, avec une baisse de 4,5 % et pour un volume d'emplois comparable, de l'ordre de - 2600, - 2700 emplois

**Principales évolutions des effectifs salariés  
par activité (NAFA 64) en 1 an et en 5 ans**

Activités	Evolution 2004 - 2009	Evolution 2008 - 2009
Services financiers	En baisse	En baisse
Commerce de gros	En baisse	En baisse
Organisations associatives	En hausse	En hausse
Commerce de détail	En hausse	En hausse
Hébergement et restauration	En hausse	En hausse
Activités informatiques	En hausse	En baisse
Activités juridiques et comptables	En hausse	En baisse
Activités liées à l'emploi	En baisse	En hausse
Enquêtes et sécurité	En baisse	En hausse

A court (1 an) et à moyen (5 ans) termes, certains secteurs connaissent une évolution cohérente, tantôt à la hausse (organisations associatives, commerce de détail, hébergement et restauration), tantôt à la baisse (services financiers, commerce de gros).

D'autres secteurs connaissent une évolution différente à court et à moyen termes.

- Par convention, nous estimons que les activités informatiques et les activités juridiques et comptables sont en hausse.
- Par convention, nous estimons que les activités liées à l'emploi et les enquêtes et sécurité sont à la baisse.

► **Tableau de synthèse : part de l'emploi salarié et évolution de l'emploi salarié à court et à moyen terme par activité**

SECTEURS ET EMPLOI (NAF)						
10 principaux secteurs d'activité en termes d'emploi à Paris NAF 21 Niveau agrégé	Part/ emploi salarié parisien (Pôle emploi services, 2009) Niveau agrégé	10 principaux secteurs d'activité en termes d'emploi à Paris NAFA 64 Niveau détaillé	Part / emploi salarié parisien (Pôle emploi services, 2009) Niveau détaillé	Evolution de l'emploi en 5 ans (2004 - 2009)	Evolution de l'emploi en 1 an (2008 / 2009)	Tendance
Activités de services administratifs et de soutien ou Services aux entreprises - services opérationnels	14,3 %	Activités liées à l'emploi	4,2 %	- 7,5 %  (- 4 203)	+ 0,9 %  (+ 482)	A la baisse
Autres activités de services	5 %	Activités des organisations associatives	3,5 %	+ 5,5 % (+ 2274)	+ 2 % (+ 732)	A la hausse
Activités financières et des assurances	10,6 %	Activités des services financiers, hors assurances et caisses de retraite	6,1 %	- 11,9 % (- 10212)	- 5,9 % (- 4715)	A la baisse
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ou Services aux entreprises - conseil et assistance	13,1 %	Activités juridiques et comptables ; conseil de gestion ; activités des sièges sociaux	8,1 %	+ 11,3 %  (+ 10139)	- 2 %  (- 2067)	A la hausse
Commerce	13,3 %	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	8,9 %	+ 6 % (+ 6212)	+ 0,6 % (+ 632)	A la hausse
		Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	4 %	- 18,6 % (-11130)	- 5,4 % (- 2600)	A la baisse
Activités de services administratifs et de soutien ou Services aux entreprises - services opérationnels	14,3 %	Enquêtes et sécurité ; services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager ; autres activités de soutien	9,1 %	- 7,6 %  (- 9310)	0 %  (+ 72)	A la baisse
Santé humaine et action sociale	5,2 %	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	3 %	(2)	0 %  (+ 26)	
Hébergement et restauration	11 %	Hébergement et restauration	11 %	+ 8,9 % (+ 11109)	+ 0,3 % (+ 483)	A la hausse
Information et communication ou Services aux entreprises - conseil et assistance / Information et communication	10 %	Programmation, conseil et autres activités informatiques - services d'information	4,5 %	+ 10,4 %  (+ 5168)	- 4,5 %  (- 2700)	A la hausse

### 3.5 Développement économique

#### ► Evolution du nombre d'établissements parisiens

- 324 628 établissements (au 1<sup>er</sup> janvier 2001) à 389 720 établissements (au 1<sup>er</sup> janvier 2008)
- Soit une augmentation de 20 % (+ 65 092)

Cette progression entre 2000 et 2007 est due essentiellement au solde naturel (différence entre créations et cessations).

Au premier janvier 2010, la pérennité moyenne des 342 000 entreprises parisiennes inscrites au registre du commerce est de 11 ans, ce qui est en hausse par rapport aux années antérieures.

On observe une diminution constante des défaillances d'entreprises depuis le début des années 2000. Mais en 2009, le nombre d'entreprises défaillantes est en hausse de 12 % par rapport à 2008. Avec un total annuel de 4 389 entreprises en difficulté, le nombre des défaillances d'entreprises à Paris augmente en 2009 par rapport à 2008 mais il reste maîtrisé.

Secteurs	Stock 2009	Part dans l'ensemble des entreprises	Evolution du stock 2008 - 2009	Part dans l'ensemble des défaillances	Evolution des défaillances 2008 - 2009
Services aux entreprises	50 176	23 %	0 %	21 %	+ 16 %
Commerce	42 629	20 %	- 4 %	21 %	+ 18 %
Immobilier	40 909		+ 5 %		
Construction	14 806	8 %	- 5 %	25 %	
Industrie manufacturière	12 182	?	- 5 %	?	
Activités financières et immobilières	18 504	?	- 1 %	?	+ 117 %
Services collectifs, sociaux et personnels	16 920	?	0 %	?	+ 35 %

Source : Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, [Atlas économique de Paris 2010](#)

Tous les secteurs d'activité, excepté l'industrie manufacturière, sont affectés par un nombre accru de défaillances. Et certains secteurs sont proportionnellement plus touchés. Citons les activités financières et immobilières (+ 117 %), les services collectifs, sociaux et personnels (+ 35 %), le Commerce (+ 18 %), les Services aux entreprises(+ 16 %) entre 2008 et 2009.

Le taux de défaillance (rapport entre nombre d'entreprises défaillantes et nombre d'entreprises du même secteur d'activité) est le plus élevé pour le secteur de la construction (6,4 %).

Cependant, en 2009, 13 503 salariés sont touchés par les défaillances, ce qui représente une baisse de 39 % par rapport à 2008.

#### ► Création d'entreprise

Paris	Entreprise individuelle	Société	Toutes	Hors auto entreprise	Auto entreprise	Part auto entreprise
Cumul 2009	25 104	19 201	<b>44 305</b>	25 139	19 166	43 %
Cumul 2010	30 763	21 036	<b>51 799</b>	26 370	25 429	49 %
Evolution 2009 -2010	23 %	10 %	<b>17 %</b>	5 %	33 %	

- 44 305 entreprises créées, dont 19 166 auto-entreprises (soit 43,2 %) (2009)
- 51 799 entreprises créées, dont 25 429 auto-entreprises (soit 49 %) (2010)

Entre 2009 et 2010, la création d'entreprise augmente de 17 % à Paris mais seulement de + 5 % hors auto-entreprise.

Entre 2009 et 2010 : + 33 % pour l'auto-entreprise dont la part dans la création d'entreprise annuelle passe de 43 % (19 166 en 2009) à 49 % (25 429 en 2010), ce qui rejoint quasiment la part qu'elle représente en Île-de-France en 2009 (la moitié des entreprises créées).

En 2009, la hausse importante et inédite de la création d'entreprise en Île-de-France (+ 68 %) est principalement imputable aux auto-entrepreneurs. Au cours de l'année 2009, 131 000 entreprises ont été créées en Île-de-France, 65 650 auto-entreprises ont vu le jour, soit 50,1 % du total des entreprises créées en Île-de-France en 2009. Le nombre de création d'auto-entreprises est moindre à Paris que dans les autres départements franciliens. Cependant hors auto-entreprises, Paris demeure le département où il se crée le plus d'entreprises.

#### Secteurs d'activité :

- Services aux entreprises : 42 % des créations, 1<sup>er</sup> secteur de la création d'entreprises à Paris (2009)
- Commerce : 20 % des créations, 2<sup>ème</sup> secteur

Pour autant, les services aux entreprises qui forment près d'un tiers des effectifs parisiens en 2009 sont aussi particulièrement affectés par les défaillances cette année-là.

#### Secteurs d'activité des auto-entreprises :

En 2010, Paris se caractérise par des créations d'auto-entreprises dans les activités de :

- Soutien aux entreprises : 46,7 % des créations d'auto-entreprises
- Enseignement, santé, action sociale : 12,6 %
- Information et communication (10,4 %)

#### ► **Mouvements d'établissements**

Les mouvements d'établissements entre Paris et son environnement (Île-de-France et les autres régions) ont un solde négatif entre 2000 et 2007 de 5000 établissements : les départs d'établissements sont donc plus nombreux que les arrivées. Ces flux négatifs concernent les quatre grands secteurs d'activité (commerce, construction, industrie et services).

Les échanges sont particulièrement importants avec le département des Hauts-de-Seine (en hausse depuis 2005) suivis de ceux avec la province.

Trois quarts de la perte globale d'établissements (2000 - 2007) correspond à des établissements n'employant aucun salarié ou ceux dont l'effectif est inconnu.

Toutefois, le différentiel s'atténue nettement depuis 2006. Les établissements employant de 1 à 9 salariés ont depuis 2006 tendance à être plus nombreux à s'installer à Paris qu'à en partir, mais les PME et les grands établissements sont plus nombreux à quitter la capitale.

#### **Flux d'établissements pour Paris par secteur d'activité (2000 - 2007)**

Secteur d'activité	Arrivées	Départs	Internes	Solde (arrivées - départs)	Répartition du solde
Commerce	4946	5175	11496	- 229	5 %
Construction	2629	2938	4031	- 309	6 %
Industrie	1556	1880	5342	- 324	6 %
Services	17748	21957	69247	- 4209	81 %
Autres	342	454	1063	- 112	2 %
Total	27221	32404	91179	- 5183	100 %

Source : CCIP Délégation de Paris, service Etudes et Enquêtes, Transferts des établissements parisiens, période 2000 - 2007, décembre 2009

Cependant, 60 % des transferts d'établissements réalisés entre 2000 et 2007 ont lieu au sein même de la capitale

C'est entre 3,3 et 3,4 % de l'ensemble des établissements parisiens qui ont déménagé chaque année au sein de la capitale. Ils sont nettement plus nombreux que les départs (21 %) et les arrivées (18 %).

Et en 2008, 38 000 établissements se sont installés, ont quitté, ou se sont déplacés à l'intérieur de l'Île-de-France. Le solde des transferts entre Paris et la petite couronne est défavorable à la capitale (- 310 établissements). Les établissements transférés sont de création récente, emploient peu de salariés et sont surtout concentrés dans les services.

En 2008, comme pour la période 2000 - 2007, on recense davantage d'établissements déménageant au sein de la capitale que l'on observe de transferts impliquant un changement de département francilien.

Toutefois les entrepreneurs parisiens sont de moins en moins nombreux à entretenir un projet de déménagement : interrogés en 2008, 9 % déclarent avoir un projet de déménagement à plus ou moins long terme, alors qu'ils étaient 12 % en 2007 et 15 % en 2006. 42 % de ces entrepreneurs cherchent à rester dans la capitale (62 % le déclaraient en 2007 et 75 % en 2006).

Parallèlement aux transferts et à la mobilité des établissements entre Paris et son environnement et Paris intra-muros, rappelons que les mouvements d'établissements affectent le déplacement quotidien des salariés qui décident de « suivre » leur établissement, voire leur mobilité résidentielle. Ces mouvements peuvent aussi engendrer des licenciements pour les personnes qui ne souhaitent pas « suivre » l'établissement.

## IV. CHÔMAGE, PRECARITE ET MARCHE DU TRAVAIL

### 4.1 Le chômage et son évolution

---

Depuis plus de trente ans, le taux de chômage de Paris se maintient au-delà de celui de la région Île-de-France et est très souvent au-dessus de la moyenne nationale.

C'est aussi à Paris que la proportion de chômeurs de longue durée et celle d'allocataires de minima sociaux sont parmi les plus élevées. Au milieu des années 2000, la durée du chômage était de 14 mois à Paris, contre 11,5 mois dans l'ensemble de la région Île-de-France et 10,5 mois dans la France entière.

#### En 2009 :

Taux de chômage parisien = 8,6 %

Taux de chômage francilien = 7,8 %

Taux de chômage national = 9,1%

#### Au 1er trimestre 2010 :

Taux de chômage parisien = 9,1%

Taux de chômage francilien = 8,3%

Taux de chômage national = 9,5%

#### Au 2ème trimestre 2010 :

Taux de chômage provisoire parisien = 8,7%

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, le chômage francilien est inférieur à la moyenne nationale, ce qui est une situation inédite depuis 1988, soit plus de 20 ans. Au 2ème trimestre, si 5 départements franciliens enregistrent des baisses trimestrielles, c'est à Paris qu'elle est la plus forte. Paris reste toutefois le département francilien avec le plus fort taux de chômage après la Seine-Saint-Denis.

#### ► *En 2006, dans les quartiers de la politique de la ville*

En 2006, dans les quartiers de la politique de la ville, l'indicateur du chômage était de 16,3% contre 11,4% sur l'ensemble de Paris et en 1999, respectivement de 17,4% et de 12%. L'écart de plus de 5 points entre le taux de chômage des quartiers Politique de la Ville et celui de Paris se maintient entre 1999 et 2006.

#### ► *Halo du chômage et précarité*

Depuis 2008, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) travaille à l'élaboration d'indicateurs permettant de saisir les situations mixtes que connaissent les individus (se déclarer chômeur et travailler à temps partiel mais rechercher un emploi à temps plein par exemple) et de rendre compte de la précarité. Pour le CNIS, si le taux de chômage au sens du BIT calculé à partir de l'enquête Emploi doit continuer d'être considéré comme l'indicateur de référence pour mesurer l'évolution conjoncturelle du chômage, il convient de mobiliser de nouvelles sources d'information pour le compléter conformément au cadre conceptuel élargi du BIT et de repérer ainsi :

- aux frontières du chômage, les personnes inactives qui souhaiteraient travailler, c'est *le halo du chômage*
- les personnes occupées à temps partiel qui souhaitent travailler plus, c'est *le sous-emploi*
- les personnes ayant un emploi qui en souhaitent un autre, c'est *l'emploi insatisfaisant*.

Ainsi, pour le CNIS, seront comptabilisées successivement les personnes qui, d'après leurs déclarations, sont totalement privées d'emploi (chômage BIT et halo), ont un emploi insuffisant en quantité (le sous-emploi), ou en qualité (l'emploi insatisfaisant).

Par ailleurs, mieux cerner la précarité de l'emploi nécessite de dépasser l'approche juridique (CDD, intérim), et de raisonner en termes de risque de chômage et de probabilité de retour à l'emploi (ou d'accès

à un emploi stable). Ce recours à une approche dynamique impliquerait de mobiliser des indicateurs de transition d'une situation à l'autre au cours d'une année, enrichis par des indicateurs de parcours sur plusieurs années, qui paraissent au groupe les mieux à même de retracer la diversité des trajectoires et situations individuelles. De même, il serait utile de regarder l'ancienneté au chômage et de compléter cette information par une appréciation du chômage récurrent (interrompu par des séquences d'emploi).

## 4.2 Le marché du travail (septembre 2009 - septembre 2010)

### La demande d'emploi

#### ► Evolution de la demande d'emploi (septembre 2009 - septembre 2010)

##### Définitions INSEE

Les **demandeurs d'emploi** sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle Emploi. Ils sont enregistrés dans différentes catégories d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité. Aujourd'hui, il existe cinq catégories de demandeurs d'emploi qui sont regroupés en fonction du type d'emploi occupé.

- La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (anciennes catégories 1 2 3 hors activité réduite)
- La catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois - anciennes catégories 123 ayant une activité réduite)
- La catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois - anciennes catégories 678)
- La catégorie D regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi (ancienne catégorie 4)
- La catégorie E regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés - ancienne catégorie 5).

Les **demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Les **chômeurs** au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Un **chômeur** en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

A noter : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

A septembre 2010 :

- Catégories A, B, C, D, E            184 270 demandeurs d'emploi (+ 5,3 % en un an)
- Catégorie A                        111 690 demandeurs d'emploi (+1,3% en un an contre 4% en IdF)
- Catégorie A, B, C                166 810 demandeurs d'emploi (+ 3,6% en un an, contre 5,9% en IdF)

Pour autant, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi à Paris est de moindre ampleur à Paris qu'en Île-de-France pour les catégories ABC.

► **La demande d'emploi par catégorie de public**

Paris	Effectifs Sept 2010 (cat. A)	Part / cat. A à sept 2010	Evolution annuelle cat. A (sept. 2009 - sept 2010)	Evolution en volume	Effectifs Sept 2010 (cat A, B, C)	Part / cat A, B, C à sept 2010	Evolution annuelle cat A, B, C (sept 2009 - sept 2010)	Evolution en volume
Moins de 25 ans	7330	6,6 %	- 6,5 %	- 510	9500	5,7 %	- 5,4 %	- 540
50 ans et plus	23390	20,9%	+ 8,5 %	+ 1840	33620	20,1%	+ 9,9 %	+ 3020
Demandeurs d'emploi de 1 an et plus					72970	43,7%	+ 12,3 %	+ 8000

➤ **Les jeunes demandeurs d'emploi (16 - 25 ans)**

- 7 330 jeunes demandeurs d'emploi (catégorie A) à septembre 2010
- Soit 6,6 % de la demande d'emploi
- En baisse de 6,5 % en un an (septembre 2009 - septembre 2010), soit 510 jeunes demandeurs d'emploi en moins
- Leur part dans la demande d'emploi a progressé depuis 2007 (6,7 % en mars 2010 contre 5,6 % en 2007)

A fin juin 2010, le profil des jeunes demandeurs d'emploi est le suivant :

- 6 jeunes sur 10 ont un niveau de formation équivalent ou supérieur au Bac, un quart d'entre eux ont un Bac + 3 ou 4 (niveaux I et II). Et 4 jeunes sur 10 forment l'effectif le moins formé (niveaux V, V bis et VI).
- 56 % des jeunes se déclarent « employés qualifiés » lors de leur inscription à Pôle emploi contre 45 % des demandeurs d'emploi dans leur ensemble.
- 24 % des jeunes se déclarent « employés non qualifiés » lors de leur inscription à Pôle Emploi. Alors que la proportion de jeunes se déclarant « employés qualifiés » est du même ordre en 2009, elle est supérieure d'1,6 point chez les jeunes se déclarant employés non qualifiés.
- Par ailleurs, 3 % des jeunes se déclarent « cadres » lors de leur inscription à Pôle Emploi.

En 18 mois (janvier 2009 - juin 2010), les jeunes demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ont augmenté de près de 20 % (18,8 %). Cette augmentation est supérieure de 7 points à celle de la demande d'emploi globale (+ 11,7 %) mais concerne 1333 jeunes.

Nous formulons l'hypothèse que les jeunes sont plus souvent en contrat précaire et constitue une variable d'ajustement pour les entreprises en cas de crise. Entrés plus récemment que les autres salariés dans les entreprises, ils sont les premiers à être licenciés en cas de crise. Pour autant, on ne peut distinguer ici ceux qui s'inscrivent à Pôle Emploi sans avoir encore travaillé et ceux qui sont indemnisés.

Par ailleurs, en 2010 comme en 2009, l'ancienneté d'inscription des jeunes demandeurs d'emploi est à 87 % d'une durée inférieure à un an (contre 57 % pour la demande d'emploi globale catégories A, B, C). Une analyse conduite à fin 2009 par le SESE soulignait le poids des professionnels des arts et des spectacles à Paris qui représentaient près de la moitié de l'ensemble des jeunes inscrits en catégorie B ou C de Pôle emploi, mais aussi plus de 10 % des inscrits en catégorie A (n'ayant exercé aucune heure de travail au cours du mois). Cette inscription à Pôle emploi, quasi « structurelle », varie donc très peu en fonction de la conjoncture.

### ➤ Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus

Concernant les demandeurs d'emploi plus âgés, l'analyse de mars 2009 à mars 2010 au sein du diagnostic partagé du Pacte montrait que les plus de 50 ans sont particulièrement touchés

De septembre 2009 à septembre 2010, l'évolution de la demande d'emploi des personnes de 50 ans et plus est de + 8,5 % en catégorie A, soit + 1 840 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, contre + 13,7 % de mars 2009 à mars 2010.

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (catégorie A) représente en septembre 2010, 21 % de la demande d'emploi

### ➤ Les demandeurs d'emploi de 1 an et plus

72 970 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an (catégorie A, B, C) à septembre 2010.

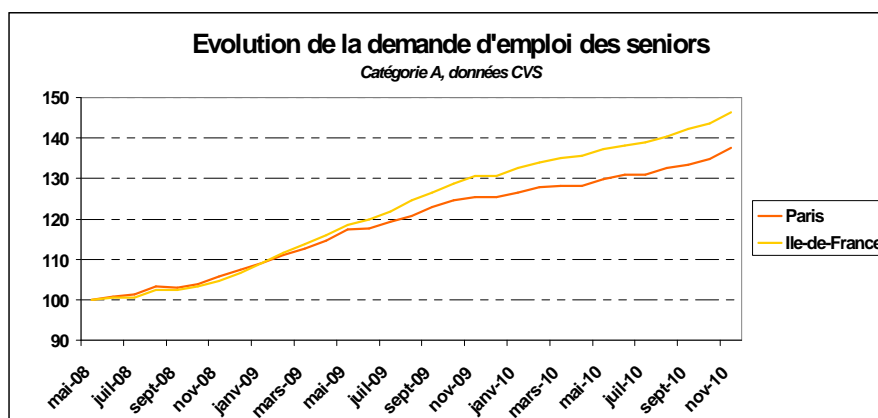
Les demandeurs d'emploi de 1 an et plus forment près de la moitié des demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) en septembre 2010 et leur part au sein de la demande d'emploi (catégories A, B, C) a augmenté de plus de 3 %.

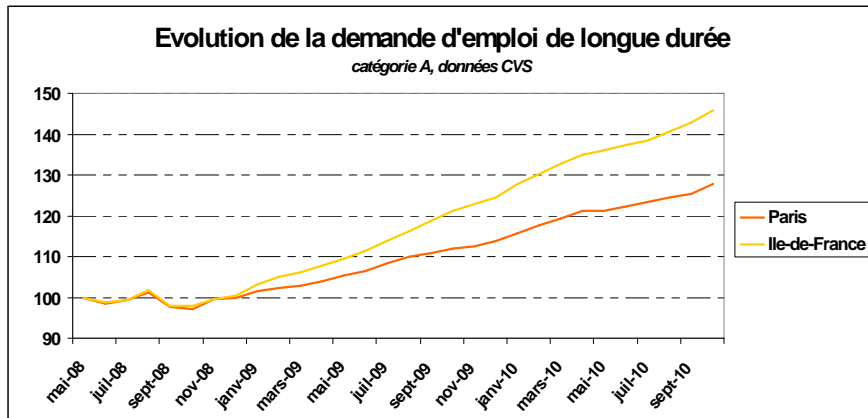
Par ailleurs, en un an, les demandeurs d'emploi de longue durée ont augmenté de plus de 12 %, ce qui est inférieur de 7 points à l'Île-de-France (+ 18,8 % en un an). De mars 2009 à mars 2010, le diagnostic partagé du Pacte mentionnait que le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée avait progressé de + 11,8 % en catégories A, B, C. Le ralentissement de la hausse des demandeurs d'emploi de longue durée est donc faible.

Par ailleurs, les travaux sur l'élaboration d'un indice de santé sociale expliquent qu'en période de crise durable, l'augmentation de la part des chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs reflète bien une précarisation accrue de la situation des chômeurs. Mais une reprise économique peut, dans un premier temps, profiter davantage aux chômeurs de moins d'un an, avec pour effet d'accroître aussi la part des chômeurs de longue durée alors qu'ils profitent aussi de l'embellie.

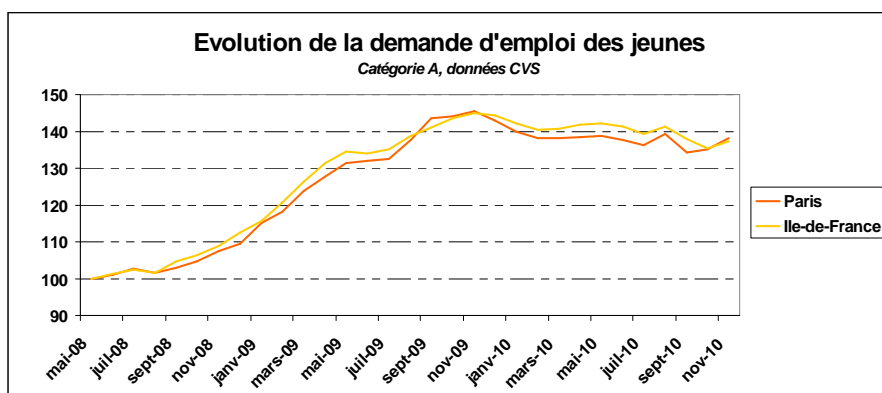
### ► Evolution de la demande d'emploi par catégorie de public (2008 - 2010)

Depuis mi - 2008, les évolutions de la demande d'emploi à Paris ont été globalement moins défavorables qu'en moyenne régionale, notamment pour les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée. Si les évolutions ont été proches au cours des premiers mois de la crise, l'écart en faveur de Paris a commencé à se faire sentir au premier semestre 2009 et s'est confirmé depuis.

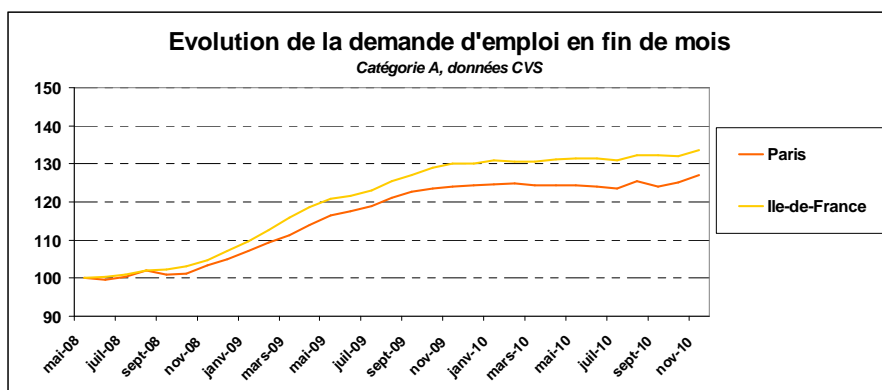




Toutefois, les évolutions régionales et départementales sont restées très semblables durant toute la période pour la demande d'emploi des jeunes.



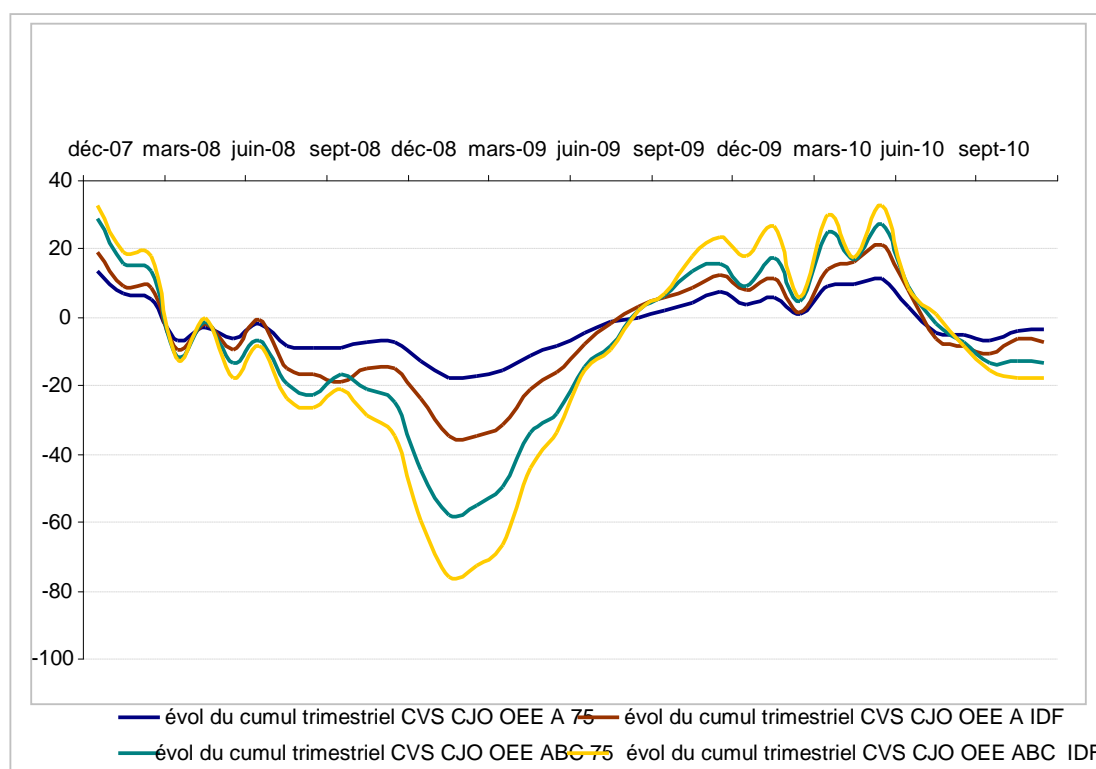
Cette résistance un peu supérieure aux effets de la crise semble confirmer les évolutions de moyen terme observées pour le taux de chômage calculé par l'INSEE : le taux parisien au 3ème trimestre 2010 est de 8,7%, soit 0,5 point de plus que la moyenne régionale et 0,6 point de moins que le taux métropolitain. Il y a cinq ans, le taux parisien était supérieur de 1 point au taux francilien et de 0,7 point au taux métropolitain.



### *L'offre d'emploi*

Entre 2007 et 2010, on observe une baisse du nombre d'offres enregistrées par Pôle Emploi entre janvier et mars 2009, à Paris comme en Ile de France.

Evolution du cumul trimestriel des offres d'emploi enregistrées A et ABC (CVS - CJO)  
pour Paris et l'Île-de-France entre 12-2007 et 10-2010 (en %)



Source : DIRECCTE Île-de-France - Pôle 3 E - SESE - UT075 - DMTEL

Cependant, en données brutes, l'évolution de l'offre d'emploi enregistrée (OEE) entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 (57 690 offres) et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 (60 648) est en hausse de 5 % pour l'ensemble des offres (durables ou contrats de plus courte durée).

Elle est de + 7 % pour les onze premières familles d'activités professionnelles (FAP 22) :

- Gestion, administration des entreprises
- Communication, information, art et spectacle
- Commerce
- Hôtellerie, restauration
- Alimentation
- Services aux particuliers et aux collectivités
- Bâtiment, travaux publics
- Enseignement, formation
- Santé, action sociale, culturelle et sportive
- Transports, logistique et tourisme
- Banque et assurances

Cependant les évolutions sont très contrastées selon l'activité.

Les offres d'emploi :

progressent dans :

- le Commerce : + 27,4 %
- les Services aux particuliers et aux collectivités : + 54,8 %
- la Santé, action sociale, culturelle et sportive : + 38,3 %
- les Transports, logistique et tourisme : + 47,2 %
- la Maintenance : 23,3 %

régressent dans :

- l'Hôtellerie, la restauration, l'alimentation : - 19,7 % (passant de 13 % de part dans les offres au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 à 10 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010)
- la Gestion, administration des entreprises : - 1,8 % (avec un volume d'offres moyen de 18 % sur la période observée)

D'un point de vue qualitatif, en distinguant l'offre durable (CDI) des autres offres (CDD, contrats de courte durée et missions d'intérim), on observe que les offres en CDI évoluent positivement de 11 % sur la période. Elles évoluent de + 14 % pour les 10 premières FAP (hors Communication, information, art et spectacle).

Les offres en CDI progressent pour :

- le Commerce : + 26 %
- les Services aux particuliers et aux collectivités : + 29 %
- l'Hôtellerie, restauration, alimentation : + 22 %
- la Santé, action sociale, culturelle et sportive : + 42 %
- les Transports, logistique et tourisme : + 25 %

Les offres en CDI régressent pour :

- les Banque et assurances : - 27 % mais sur un volume d'offre relativement plus faible

L'offre de courte durée augmente globalement de 2 % et de 5 % pour les dix premières FAP (hors Communication, information, art et spectacle) parmi lesquelles :

- les Services aux particuliers et aux collectivités : + 101 %
- les Transports, logistique et tourisme : + 60 %
- le Commerce : + 30 %

La Gestion, administration des entreprises a une part équivalente d'offres en CDD et en CDI, 16 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010, avec un recul de 7 points pour les offres en CDD par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

En un an (septembre 2009 - septembre 2010), on observe une augmentation du nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle Emploi (23 475 contre 21 994) mais une légère baisse des offres d'emploi satisfaites (- 0,9 %).

► **Les entrées et les sorties du chômage**

Lorsque l'on examine le nombre de demandeurs d'emploi, il convient de savoir s'il est lié principalement à des entrées élevées ou à des sorties faibles. L'exploitation longitudinale du fichier historique des demandeurs d'emploi (cohorte de demandeurs inscrits entre 2001 et 2002 et fichier historique de Pôle Emploi mis à jour jusqu'à mars 2006) par le Centre d'études de l'emploi (CEE) montre qu'à Paris, les niveaux élevés des indicateurs de stock, qui mesurent le chômage à Paris, s'expliquent avant tout par les difficultés de sortie du chômage plutôt que par la facilité à y entrer.

**Entrées et sorties de Pôle Emploi  
(septembre 2009 - septembre 2010)**

Pôle Emploi	Septembre 2009	Septembre 2010	Evolution
Entrées	25 185	23 028	- 8,5 %
Sorties	20 339	20 011	- 1,6 %

En un an, entre septembre 2009 et septembre 2010, on observe une baisse des entrées à Pôle Emploi de plus de 8 % notamment de celles pour le motif de licenciement économique. On observe aussi une faible baisse des sorties (+ 1,6 %). A noter pourtant une hausse de sortie de 8,6 % concernant la reprise d'emploi déclaré.

Selon le CEE, Paris et la grande couronne se démarquent par la présence de nombreux massifs défavorables à la sortie du chômage et au retour à l'emploi. Les travaux économétriques montrent que les chômeurs parisiens résident à proximité d'un gisement d'emplois d'un très grand volume, mais que les caractéristiques des emplois offerts ne correspondent pas à celles des emplois demandés. En outre, les

offres d'emploi qui correspondent effectivement aux caractéristiques des demandeurs sont, en règle générale, physiquement éloignées du centre de Paris.

Compte tenu du profil des demandeurs d'emploi parisiens, des offres d'emploi adéquates existent et elles sont nombreuses, mais elles sont physiquement situées en périphérie intermédiaire de l'agglomération parisienne, c'est-à-dire assez loin de Paris *intra muros*.

Ainsi, résider à Paris n'est pas une localisation optimale du point de vue du retour à l'emploi, toutes choses égales par ailleurs. Une localisation périphérique, dans la petite couronne et jusqu'aux confins de l'agglomération, mais sans aller trop loin, est préférable pour réduire la durée du chômage d'un demandeur d'emploi.

Il est important de noter que considérés individuellement, aucun de ces deux mécanismes ne paraît adapté à la situation parisienne. D'une part, si l'on ne considère pas l'adéquation des qualifications offertes et demandées, les demandeurs d'emploi qui résident à Paris sont physiquement très proches d'un gisement important d'offres d'emploi. D'autre part, si l'on ne considère pas la distance physique qui sépare les offres et les demandes d'emploi, le marché du travail francilien dans sa globalité offre aux demandeurs d'emploi parisiens un vaste ensemble d'opportunités qui permet à chaque demandeur d'emploi de trouver de nombreuses offres correspondant à son profil. C'est uniquement en combinant les deux mécanismes que l'on parvient à produire une explication plausible du chômage parisien qui, de surcroît, peut être testée sur les données. Le CEE mentionne aussi que cette explication n'interdit pas que d'autres facteurs jouent un rôle, sans que l'on puisse administrer une preuve empirique.

#### ► **Focus sur les zones urbaines sensibles**

Dans les zones urbaines sensibles parisiennes, l'indicateur de chômage est de 16 % en 2006 et elles concentrent 8,4 % des demandeurs d'emploi parisiens à fin 2007. Au sein des demandeurs d'emploi des ZUS franciliennes, deux sous-catégories de populations émergent : les étrangers et les demandeurs d'emploi sortis du système scolaire avant la 3<sup>ème</sup> qui sont surreprésentés dans les ZUS franciliennes par rapport aux demandeurs d'emploi d'Île-de-France.

A fin 2007, on observait une baisse annuelle du nombre de demandeurs d'emploi dans les ZUS parisiennes de 1,6 % et de 2,4 % à Paris. La baisse dans les ZUS parisiennes était inférieure à celle des ZUS franciliennes alors que la baisse à Paris était comparable à celle de l'Île-de-France.

L'analyse conduite en 2008 par le CREDOC montre que des demandeurs d'emploi résidant dans les ZUS parisiennes bénéficieraient plutôt d'un bon accès potentiel à l'emploi, d'une concurrence sur le marché de l'emploi et de déséquilibres entre métiers plutôt moindres par rapport aux demandeurs d'emploi résidant dans d'autres zones urbaines sensibles franciliennes.

Au sein d'une typologie en 6 groupes de 157 ZUS franciliennes, les ZUS parisiennes se situent toutes dans le groupe A qui correspond à ceux qui ont le meilleur accès à l'emploi et dans le groupe B qui correspond à un accès favorisé à l'emploi malgré certains déséquilibres.

#### Le groupe A

Il rassemble 19 ZUS dont 6 ZUS parisiennes : HBM Aubervilliers, Porte de Saint Ouen, Porte de Clichy, Porte de Montmartre, La Goutte d'Or, Curial-Cambrai-Alphonse Karr.

Il se caractérise par un marché de l'emploi immédiat globalement favorisé (indice de concurrence moyen de 0,8, légèrement inférieur à la moyenne francilienne). Les déséquilibres entre métiers y sont par ailleurs assez faibles. En revanche, le passage de la zone d'emploi immédiate à la zone d'emploi étendue crée une légère détérioration du niveau de concurrence sur le marché de l'emploi qui tend à se rapprocher de la situation francilienne moyenne.

#### Le groupe B

Il contient 22 ZUS dont 5 ZUS parisiennes : Belleville, HBM Ménilmontant, Fontaine au Roi, Porte de Saint-Denis, Porte de Saint Martin.

Elles se caractérisent par des valeurs modérées des indices concurrentiels en ZOE immédiate (1,2 en moyenne soit une légère dégradation par rapport à la situation francilienne).

Les déséquilibres métiers y sont par ailleurs plus marqués que dans le groupe précédent.

### 4.3 Les tensions sur le marché du travail

#### Définition

Pour l'OREF Île-de-France, les déséquilibres sur le marché du travail sont repérés principalement par le **taux de tension**.

Le taux de tension est le rapport entre le flux d'offres d'emploi déposées à Pôle Emploi et le flux de demandes d'emploi sur la même période. Par définition, un taux de tension supérieur à 1, c'est-à-dire un excès d'offres par rapport à des demandes, matérialise des difficultés de recrutement. Cependant, ce ratio est le rapport entre deux flux dont l'un peut être considéré comme exhaustif (les demandes) et l'autre comme partiel (les offres d'emploi enregistrées à Pôle Emploi) couvrant en moyenne 30 à 40 % des offres du marché du travail, variable selon la période et le type d'emploi recherché.

C'est pourquoi le choix se porte le plus souvent sur la moyenne (0,68 en 2008). Cela signifie qu'un taux de tension supérieur à 0,68 pour un métier peut traduire des difficultés de recrutement.

L'analyse du lien entre le taux de tension et les difficultés de recrutement permet d'appréhender différemment les situations par métier car ces deux indicateurs ne sont pas forcément corrélés et chacun apporte un éclairage sur la situation du marché du travail.

Partant d'un tableau sur l'offre et la demande d'emploi à Paris réalisé à partir du code ROME de Pôle Emploi, on recense pour 2008 ou pour 2009 :

#### Le plus grand nombre de demandes

- Services à la personne et à la collectivité
- Support à l'entreprise
- Commerce, vente et grande distribution

#### Le plus grand nombre d'offres d'emploi

- Support à l'entreprise
- Services à la personne et à la collectivité
- Commerce, vente et grande distribution

Si le plus grand nombre d'offres et de demandes d'emploi se situent dans les mêmes secteurs d'activité, une question simple se pose : pourquoi l'offre et la demande ne se rencontrent-elles pas ?

#### Demande > offre (2008 ou 2009)

- Agriculture, pêche
- Arts et façonnage d'ouvrages d'art
- Communication, média et multimédia
- Transports et logistique

#### Offre > Demande (2008 ou 2009)

- Banque, assurances, immobilier
- Commerce, vente et grande distribution
- Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs, animation (en 2008, un bien plus grand nombre d'offres que de demandes et en 2009 une forte contraction de l'offre)
- Installation et maintenance
- Spectacles
- Support à l'entreprise

#### Domaines où l'on observe des variations d'une année sur l'autre

- Construction, bâtiment et travaux publics : en 2008, la demande était inférieure à l'offre ; en 2009, c'est l'inverse
- Industrie : en 2008, la demande était inférieure à l'offre ; en 2009, l'offre et la demande sont à peu près équilibrées
- Santé : l'offre et la demande sont à peu près équilibrées
- Services à la personne et à la collectivité : en 2008, l'offre et la demande sont à peu près équilibrées, avec une offre légèrement supérieure à la demande et en 2009, la demande est bien supérieure à l'offre

Du côté de la demande, un niveau de finesse permettrait de préciser dans quels emplois ou métiers se rattache la demande, de mieux connaître le profil des demandeurs (passé professionnel, niveau de qualification...); du côté de l'offre, il conviendrait d'obtenir aussi une plus grande finesse d'information.

Une analyse de chacun de ces marchés du travail sectoriels permettrait de fournir des éléments d'explication de ces « désajustements » entre offres et demandes d'emploi, analyses permettant d'identifier les aspects conjoncturels de ces désajustements (liés à la crise) et les aspects structurels en incluant notamment les volets des conditions de travail et d'attractivité des métiers dans ces secteurs.

Par ailleurs, le Service études, statistiques et évaluation de la DIRECCTE Île-de-France préconise de retenir les FAP et non le code ROME et de définir un taux de tension régional plus pertinent qu'un taux de tension parisien pour prendre en compte la problématique des déplacements. Par exemple, un métier en tension à Paris ne signifie pas que les offres ne soient pas pourvues par des demandeurs d'emploi franciliens.

En Île-de-France, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, pour 100 nouvelles demandes d'emploi enregistrées par Pôle emploi au cours de cette période, 56 offres d'emploi lui ont simultanément été confiées, contre 52 au même trimestre l'an passé (données brutes). On observe des offres d'emploi plus nombreuses mais un flux de nouvelles inscriptions toujours en hausse. Les offres déposées concernent des postes durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois) dans 49,9 % des cas, contre 51 % au 1<sup>er</sup> trimestre de l'an passé. La progression du taux de tension régional entre ces deux périodes s'explique donc uniquement par la hausse plus rapide des offres d'emploi.

Cependant, on observe des situations par métier assez contrastées.

- Affectés à la fois durement et très tôt par le dernier retournement conjoncturel, certains métiers d'ouvriers figurent parmi ceux pour lesquels l'évolution positive des offres d'emploi est la plus forte entre les 1<sup>ers</sup> trimestres 2009 et 2010 : mécanique, textile, bois, manutention principalement.
- Pour les ouvriers du BTP, les offres recueillies par Pôle emploi sont, en revanche, toujours en retrait par rapport à la situation observée l'an passé. Dans la mesure où les entrées à Pôle emploi ont continué à progresser, le taux de tension dans ces métiers a poursuivi sa baisse.
- Les offres d'emploi d'informaticiens (ingénieurs et techniciens) sont également moins nombreuses au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 qu'à la même période de l'an passé. Dans ces métiers, les sorties de Pôle emploi ont été particulièrement lentes au cours de ces 12 derniers mois, surtout pour les plus qualifiés d'entre eux.
- A l'inverse, le taux de tension est en progression et à un niveau élevé pour les infirmiers et les cuisiniers, avec une hausse des offres.

Pour réaliser une analyse fine des métiers en tension à Paris, il conviendrait donc de réaliser une analyse comparable à celle du SESE en utilisant la nomenclature des FAP franciliennes (Cf. OREF Île-de-France, base de données locales) avec la réserve mentionnée plus haut qu'un taux de tension régional pour tenir compte des déplacements semblerait plus pertinent qu'un taux de tension parisien.

Par ailleurs, l'analyse doit prendre en compte le fait qu'il peut exister des tensions et des difficultés de recrutement, peu de tensions et peu de difficultés de recrutement ou encore peu de tensions mais des difficultés de recrutement et que les tensions sur le marché du travail peuvent être structurelles ou conjoncturelles.

Face au repérage des tensions, une connaissance fine du fonctionnement de certains marchés du travail sectoriels, des pratiques de renouvellement de main d'œuvre et des conditions d'exercice dans certains secteurs permettraient d'élaborer des réponses appropriées auprès des employeurs, des salariés et des demandeurs d'emploi.

En outre, à l'analyse sur les tensions et les difficultés de recrutement, il paraît intéressant d'ajouter la notion d'attractivité des métiers. Celle-ci permet de comprendre la particularité du marché du travail où chômage et tensions peuvent coexister.

Ainsi, une analyse approfondie des métiers en tension (plus d'offres d'emplois confiées à Pôle Emploi que de demandeurs enregistrés en flux) et des métiers porteurs (métiers pour lesquels les intentions

d'embauche progressent) permet de distinguer des groupes de métiers pour lesquels la solution apportée pourra être nuancée.

- Les métiers où se retrouvent à la fois des tensions et des difficultés de recrutement (ingénieurs de l'informatique, certains métiers du bâtiment) sont des professions pour lesquelles des formations peuvent être proposées.
- A l'inverse, des métiers sans tensions ni difficultés de recrutement posent moins de problèmes pour les employeurs.
- Les groupes de métiers pour lesquels les tensions et les difficultés de recrutement ne sont pas orientées dans le même sens sont plus complexes à analyser et relèvent des spécificités des professions elles-mêmes. Pour ces métiers, l'attractivité du secteur et les conditions de travail proposées jouent également un rôle crucial.

L'attractivité met en jeu l'adaptation de l'appareil de formation, la notoriété, les conditions d'emploi, de rémunération et de carrière. Les pistes de travail portent principalement sur la revalorisation des salaires, le recours aux gisements de populations disponibles (seniors, femmes dans le bâtiment, personnes non formées, immigration), le développement des cursus dans les métiers, l'organisation de la mobilité, l'amélioration des systèmes de données pour permettre le suivi des parcours individuels.

Renforcer l'attractivité des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement suppose une action globale et dans la durée des professions concernées.

#### 4.4 Indicateurs de pauvreté

---

##### ► *Personnes vivant sous le seuil de pauvreté*

Taux parisien : 10 % en 2001 et 11,9 % en 2007

Taux dans les quartiers de la politique de la ville : 19,1 % en 2001 et 23,4 % en 2007

##### ► *Allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (fin 2008)*

- 395 172 allocataires à Paris sur 1 935 975 allocataires en Île-de-France, soit 20,4 % des allocataires franciliens.
- 59,5 % des foyers allocataires à bas revenus sont des allocataires isolés sans enfant.

##### ► *Allocataires du Revenu de Solidarité Active*

- 72 935 personnes sont allocataires du RSA à Paris au 31 décembre 2009 (INSEE), dont 52.851 foyers bénéficient du RSA socle seul.
- Un francilien sur 5 couvert par le RSA vit à Paris et 1 sur 4, en Seine Saint Denis.
- Près d'un tiers des bénéficiaires du RSA ont un emploi (30,8 %), ce qui est du même ordre en Île-de-France (33 %).

#### Evolution du taux des allocataires du RMI

- A Paris 4,2 % en 2001 et 4,8 % en 2007
- Dans les quartiers de la politique de la ville 7,5 % en 2001 et 9,2 % en 2007

Et en 2008, la part d'allocataires du RMI est près de deux fois plus forte dans les quartiers qu'au niveau parisien : 8,4 % des ménages contre 4,5 % à Paris.

L'année 2009 a vu augmenter le nombre d'allocataires du RMI après trois années consécutives de baisse (51 400 en décembre 2008, 59 406 en septembre 2009 - RSA socle/périmètre ex-RMI et API).

L'augmentation du chômage a eu un impact sur les publics les plus fragiles.

### Profil des allocataires du RMI

- Plutôt des hommes seuls
- Des personnes qui sont dans le dispositif du RMI depuis au moins 1 an et au plus 4 ans
- En 2009, l'inclusion de l'API au sein du RSA a féminisé le public

#### ► ***Focus sur les zones urbaines sensibles parisiennes***

- 125 531 personnes résidentes (2006)
- 23 400 allocataires de la CAF (à fin 2008), soit 7,8 % des allocataires de la CAF à Paris
- 53 % sont des allocataires à bas revenus
- 37,6 % dépendent à 50 % ou plus des prestations sociales
- Les allocataires des ZUS de Paris et de Seine-Saint-Denis sont plus souvent en dessous du seuil de bas revenus ou dépendant à plus de 50 % des prestations CAF que les allocataires en ZUS des autres départements

Ce que montre les évolutions comparées de l'Île-de-France et de la France, c'est une montée de la pauvreté dans la région capitale sur la dernière décennie, alors que le taux tendait à se stabiliser en France. La pauvreté, qui touchait jadis surtout les personnes âgées encore peu couvertes par les systèmes de retraite, et le monde rural, est devenue plus urbaine et résulte aujourd'hui davantage des difficultés rencontrées sur le marché du travail et des situations de ruptures familiales.

Pour autant, Paris et sa banlieue ouest se caractérisent par une pauvreté faible mais intense notamment chez les personnes seules et les familles monoparentales. Les inégalités y sont très fortes, en raison de la coexistence de ménages à très bas et très haut niveau de vie. En 2006, la part de la population à bas salaires et à bas revenus y est faible à Paris et dans sa banlieue ouest mais la part des bénéficiaires de minima sociaux y est moyenne. Les hommes seuls constituent la moitié des RMistes.

Malgré un taux de pauvreté relativement faible (12,3 % contre 13,1 % en métropole en 2006), la région capitale est la plus inégalitaire et la pauvreté y est plus intense qu'ailleurs : le seuil de pauvreté dépasse de 20 %, le niveau de vie médian des Franciliens pauvres (contre 18,5 % en France métropolitaine). À l'autre extrémité de l'échelle, la région capitale abrite de nombreux sièges d'entreprises et d'institutions offrant des emplois très qualifiés et rémunérateurs. De ce fait, plus de 17 % des Franciliens font partie des 10 % les plus aisés de métropole en 2006. Compte tenu de son poids démographique, plus du quart de la population à haut niveau de vie réside en Île-de-France.

## V. ANTICIPATIONS DES MUTATIONS ECONOMIQUES ET ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Les travaux prospectifs franciliens anticipent les volumes de départs à la retraite à l'horizon 2020 et de renouvellement de main d'œuvre à l'horizon 2015 mais aussi de création d'emploi dans certains métiers, tandis que les perspectives de renouvellement de 10 % du territoire parisien à l'horizon 2025 permettent d'anticiper un développement de l'emploi dans le secteur de la construction et de la rénovation de bâtiments.

Tous ces travaux visent à éclairer les choix stratégiques d'aujourd'hui pour agir à froid ou à tiède car « l'enjeu de l'anticipation est toujours de déceler les évolutions en cours et leur sens, pour donner du temps aux acteurs pour construire les dispositifs et pour se procurer les ressources permettant de gérer le changement. »

### 5.1 Départs à la retraite et renouvellement de main d'œuvre salariée (2015 / 2020)

En Île-de-France, à l'horizon 2020, les simulations sur les perspectives de départ à la retraite prévoient qu'un tiers des départs à la retraite concernera le secteur des services aux entreprises, la santé et l'action sociale, l'administration publique, 3 secteurs très implantés à Paris.

Plus près de nous, à l'horizon 2015, ces départs à la retraite entraîneraient des créations d'emplois, de l'ordre de 90.000 à 500.000 emplois en Île-de-France, principalement de cadres dans les métiers de l'informatique et dans les fonctions de cadres administratifs et commerciaux et d'employés peu qualifiés dans les métiers d'assistants maternels, d'aides à domicile, d'employés de maison, d'agents d'entretien.

#### ► Enjeux pour le territoire

Bien que les départs à la retraite n'aient pas d'effet mécanique sur la création d'emplois, les entreprises pouvant privilégier la contraction de personnel, les gains de productivité et non le renouvellement de main d'œuvre, préciser le volume d'emploi, les métiers voire les compétences concernés des secteurs des services aux entreprises, de la santé et l'action sociale en particulier à Paris permettraient d'anticiper ces perspectives de renouvellement de main d'œuvre et de préparer des demandeurs d'emploi à exercer dans ces métiers, aux entreprises de prévoir l'évolution professionnelle interne de leurs salariés, aux demandeurs d'emploi ou aux salariés d'envisager une mobilité professionnelle ou un projet de reconversion, aux pouvoirs publics de proposer une offre de formation professionnelle appropriée.

#### ► Focus sur les services à la personne (loi Borloo) : enjeu de renouvellement de main d'œuvre et d'attractivité des métiers à l'horizon 2015

Depuis 10 ans (1998-2008), et notamment depuis la loi Borloo (2005), le nombre de structures de services à la personne, de salariés et d'heures rémunérées augmentent à Paris, même si la structure du marché total en nombre d'heures rémunérées pour les années 2005 et 2007 est de l'ordre de 80 / 20 au profit des particuliers employeurs qui emploient des intervenants en direct.

Tableau de synthèse : évolution 1998 - 2008

Paris	1998	2008	Evolution en 10 ans
Nombre de structures agréées <sup>1</sup>	106	467	A quadruplé
Nombre de salariés	9.415	18.343	A presque doublé
Nombre d'heures rémunérées	11,2 millions	11,4 millions	A augmenté de 1,6 %

<sup>1</sup> Précaution de lecture : ce tableau synthétise l'exploitation des fichiers parisiens 1998 - 2008 transmis par la DARES. Ils comportent le nombre de structures ayant transmis un état mensuel d'activité (EMA) pour le mois concerné. Jusqu'en 2008, la DARES n'avait pas connaissance de l'ensemble des structures agréées. Cela laisse supposer que cet effectif est sous-estimé et dès lors, celui des salariés et des heures rémunérées dans ce marché intermédiaire.

C'est dans ce contexte de développement de l'emploi et de l'activité si la tendance des années passées se poursuit <sup>2</sup>, que les services à la personne doivent aussi faire face à une perspective de renouvellement de main d'oeuvre en Île-de-France à l'horizon 2015 en raison de départs à la retraite d'employés de maison et d'aides à domicile.

A Paris, le tissu économique se compose d'une majorité de jeunes entreprises. A juillet 2010, 69 % des 700 structures agréées parisiennes sont des entreprises et si l'on y ajoute les auto-entrepreneurs, on recense 78,8 % de structures privées. 76,4 % des entreprises actives ont entre 1 et 4 années d'existence. Par ailleurs, la part des entreprises, du nombre de salariés et du nombre d'heures qu'elles rémunèrent augmente progressivement depuis 2006.

#### Les entreprises en 2006 et en 2008

Paris	2006	2008
Part des entreprises dans l'ensemble des structures agréées	55,2 %	71,5 %
Part des salariés dans les entreprises	51 %	61,7 %
Part du nombre d'heures rémunérées par les entreprises	21,6 %	29,8 %

Source : DARES ; Traitement : Maison de l'emploi de Paris

Dans une jeune entreprise, un dirigeant doit avoir une approche globale de son entreprise en apprenant à faire le lien entre sa stratégie, l'organisation du travail et la gestion des compétences. Il doit apprendre à identifier les sources de recrutement, à recruter, à structurer une équipe, à fidéliser ses personnels, à bâtir un plan de formation pour veiller à leur évolution professionnelle, il doit veiller à l'équilibre de sa pyramide des âges, anticiper les départs à la retraite et prévenir l'usure professionnelle, c'est-à-dire proposer des conditions de travail qui puissent rendre attractifs les métiers qu'il propose. La poursuite du développement de l'emploi et du volume d'activités requièrent notamment de **professionnaliser les dirigeants de jeunes structures agréées** pour qu'ils puissent pérenniser leur structure, la développer et proposer des conditions d'emploi, de travail et d'exercice des métiers attractives.

Dans un secteur où les salariés travaillent parfois auprès de plusieurs employeurs (structure agréée, employeur particulier), qu'ils le choisissent ou pas, la **professionnalisation des intervenants** est un autre enjeu, qu'il s'agisse de l'accès à la formation professionnelle ou à la VAE, de mettre en œuvre des parcours de mobilité professionnelle en travaillant sur les transferts de compétences au sein de la « galaxie » des métiers des services à la personne et des métiers connexes et de mettre en œuvre des passerelles professionnelles inter-sectorielles, avec le secteur de l'animation sportive par exemple.

Le diagnostic partagé du Pacte affirme que Paris soutient le développement de plusieurs filières et activités prioritaires à fort potentiel et emblématiques, telles qu'identifiées dans sa contribution au Schéma Régional de Développement Economique (SRDE, 2006) dont les services de proximité et l'économie sociale et solidaire.

Les services à la personne (loi Borloo) relèvent des services de proximité et il existe un enjeu d'économie résidentielle. Ils relèvent, pour la part des activités destinées aux personnes fragiles proposées plutôt par des associations, de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, les structures d'insertion par l'activité économique font des services à la personne, un des secteurs qui recrutent leurs personnels en insertion. Les services à la personne s'inscrivent dans un marché du travail local qui permet à des personnes peu qualifiées et à des demandeurs d'emploi, une entrée sur ce marché du travail sectoriel. Cependant, une étude francilienne montre qu'en raison du coût élevé des loyers, les salariés des services à la personne

<sup>2</sup> Il conviendrait cependant de vérifier cette tendance, à la lumière notamment de l'impact de la suppression de deux exonérations spécifiques de cotisations sociales à la charge de l'employeur début 2011.

résidant à Paris sont beaucoup moins nombreux que le nombre d'offres d'emploi offerts. Par exemple, de nombreux employés de maison travaillant à Paris résident en proche et en grande couronnes : Paris emploie le tiers des employés de maison de l'Île-de-France mais seulement 22 % y résident. **Permettre à des demandeurs d'emploi parisiens de bénéficier des offres d'emploi proposées à Paris dans ce secteur est donc également un enjeu.**

#### ➤ Enjeux pour le territoire et pour la Maison de l'emploi de Paris

Pour faire face aux enjeux de renouvellement de main d'œuvre et d'attractivité des métiers de services à la personne à l'horizon 2015 dans un contexte de développement de l'emploi, il convient de :

- professionnaliser les dirigeants de jeunes structures agréées pour qu'ils puissent pérenniser leur structure, la développer et proposer des conditions d'emploi, de travail et d'exercice des métiers attractives
- de professionnaliser les intervenants
- de permettre à des demandeurs d'emploi parisiens de bénéficier des offres d'emploi proposées à Paris dans ce secteur

**Participer à l'anticipation des mutations économiques**, conformément au nouveau cahier des charges national des maisons de l'emploi (décembre 2009) **dans le secteur des services à la personne, c'est, pour la Maison de l'emploi de Paris** articuler une meilleure connaissance des problématiques du secteur des services à la personne, à la mise en œuvre d'actions opérationnelles à destination des structures agréées (entreprises et associations), des personnes (salariés et demandeurs d'emploi) par une meilleure coordination des acteurs économiques, acteurs institutionnels et partenaires sociaux.

Dans le cadre de son plan d'action 2010, la MEP a conduit plusieurs types d'actions pour contribuer à la pérennisation de jeunes structures et sécuriser les transitions professionnelles des personnes, actions qui se poursuivent en 2011 :

- en direction des acteurs économiques et institutionnels du territoire : produire de la connaissance et animer un réseau de veille économique pour donner à lire au territoire les évolutions du secteur ; réaliser une veille documentaire (inventaire des dispositifs et actions mis en œuvre à Paris et en Île-de-France sur les services à la personne notamment) ; capitaliser et diffuser ces actions (capitalisation de l'action de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences conduite en 2010 par exemple)
- en direction et en collaboration avec des employeurs : conduire des actions de gestion prévisionnelle de emplois et des compétences et d'animation d'un réseau d'employeurs à des fins de partage d'expériences, de consolidation de compétences, de mutualisation de ressources
- en direction des demandeurs d'emploi et des salariés : coordonner des parcours de validation des acquis de l'expérience, coordonner et développer une action de certification de salariés en insertion

## 5.2 Départs à la retraite et renouvellement de dirigeants (2015 / 2020)

Outre le départ à la retraite des salariés, ce sont aussi les chefs d'entreprise dont il convient d'anticiper le renouvellement à l'horizon 2020 notamment dans les activités de proximité / économie locale (commerce de détail) mais aussi dans les fonctions traditionnelles (construction).

### ► *Focus sur les commerces de proximité et sur le bâtiment de second œuvre : un enjeu de transmission d'entreprise*

En 2008, une étude de l'INSEE montre qu'à Paris, une entreprise individuelle de proximité sur deux sera à transmettre dans les dix prochaines années, c'est-à-dire aux alentours de 2016 puisque les données exploitées concernent l'année 2006. Elle montre que la majorité des emplois salariés concernés sont concentrés dans les commerces de proximité. Aux alentours de l'année 2016, la moitié des commerces non alimentaires présents à Paris sont potentiellement à transmettre et le commerce non alimentaire pourrait être plus impacté puisque 6 salariés sur 10 travaillant dans un commerce non alimentaire pourraient être touchés par le départ prochain du chef d'entreprise. Par ailleurs, un départ de dirigeant sur deux est prévu dans les services à la personne (blanchisseries, salons de coiffure par exemple).

#### ► Enjeux pour le territoire

Anticiper le départ à la retraite des dirigeants, notamment de petites entreprises artisanales, pallier le manque de disponibilité de locaux adaptés aux activités artisanales, diminuer les coûts prohibitifs de location qui freinent les créateurs ou/et les repreneurs d'entreprises sont des enjeux rappelés dans le cadre du diagnostic partagé du Pacte.

Sur le territoire, la transmission de petites entreprises parisiennes est aussi un enjeu de maintien de l'activité diversifiée et de la reprise des emplois touchés par le départ du dirigeant, de transmission des savoirs et des savoirs faire mais aussi l'occasion de développer l'entreprise.

Une expérimentation conçue par la Maison de l'emploi de Paris en 2008, financée par le Département de Paris et mise en œuvre en 2009 - 2010 par un cabinet travaillant sur la « dimension humaine » de la transmission et de la reprise d'entreprise, en lien avec la CCIP, la CMAP, Créapass, le CRA, la CAPEB, l'URSCOP et la MEP, a permis 13 reprises effectives qui ont concerné 77 emplois. Par ailleurs, à la fin de l'action, 3 cessions étaient enclenchées et 7, en négociation. 3 personnes ont finalement créé leur entreprise et 4 ont repris un emploi salarié. Les reprises ont notamment concerné un restaurant (crêperie), un magasin de produits alimentaires diététiques, une entreprise de chauffage, une entreprise de menuiserie, une entreprise d'électricité, une autre entreprise de bâtiment, une boutique de décoration, une imprimerie... autant de domaines d'activité qui caractérisent le tissu économique parisien et qui constituent un enjeu de transmission à Paris (commerce de détail, bâtiment, imprimerie...). Cette action est l'exemple d'une action coordonnée où chacun des acteurs apporte sa contribution en complémentarité avec les autres (orientation des personnes ou mobilisation d'une offre de services techniques par exemple) au bénéfice de cédants et de repreneurs.

Par ailleurs, rappelons que sur les 342.000 entreprises parisiennes actives inscrites au registre du commerce au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'âge moyen du dirigeant d'entreprise en 2009 est de 51 ans mais que près de la moitié des entreprises sont dirigées par des dirigeants ayant entre 48 et 68 ans et 12 %, par des dirigeants âgés de plus de 68 ans, ce qui représente 28.500 entreprises.

Poursuivre l'action sur la transmission d'entreprises est donc un enjeu pour le territoire.

### 5.3 Le développement durable : un enjeu de mutations économiques, de l'emploi, des métiers et des compétences

---

#### *Problématique et enjeux*

---

##### ► *Les volets économique, social et environnemental*

En 2010, un rapport de la CCIP met l'accent sur le triptyque économique, social et environnemental du développement durable. Il présente cette approche intégrée et privilégie l'entrée territoriale pour aborder la problématique du développement durable associant toutes les parties prenantes.

Le rapport préconise :

- d'agir sur le comportement des entreprises par le prisme des marchés publics qui intègrent de plus en plus, les problématiques écologiques
- de conforter le lien social dans une démarche de responsabilité sociale interne et externe de l'entreprise (RSE)
- de reconsidérer les liens entre l'entreprise, son territoire et les salariés

##### ➤ *Agir sur le comportement des entreprises par le prisme des marchés publics qui intègrent de plus en plus, les problématiques écologiques*

Le développement des réseaux d'acheteurs, des bases de données et des échanges de bonnes pratiques concoure à l'apprentissage des comportements dits durables. A cette fin, les plates-formes communes d'achat constituent un outil efficace, de même que la réalisation de « fiches-produits » aidant à la définition des produits verts (labels éco-techniques...).

L'un des principes directeurs qui doit guider la commande publique est que, en tout état de cause, les performances environnementales doivent porter sur les produits et les services et non sur l'entreprise elle-même.

##### ➤ *Conforter le lien social dans une démarche de responsabilité sociale interne et externe de l'entreprise (RSE)*

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est l'application, dans la politique de l'entreprise, du concept de développement durable. Elle tend vers une nouvelle conception de l'entreprise dans laquelle le développement professionnel des collaborateurs, la gestion de la diversité, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes constituent tout à la fois un objectif partagé et un facteur d'innovation et de croissance de l'entreprise.

Pour tendre vers cet objectif en interne, les entreprises disposent de plusieurs voies d'actions. La gestion des compétences, cela pour faire face, en particulier, aux pénuries de talents annoncées du fait du vieillissement de la population active (d'ici à 2015, 80 % des postes à pourvoir seraient consécutifs à des départs en fin de carrière).

Les métiers doivent aussi être repensés pour faire des salariés de véritables acteurs d'un travail responsabilisé d'autant qu'on observe, dans certains secteurs, un affaiblissement de la référence aux métiers.

Les efforts de formation doivent être développés pour faire progresser les ressources internes et maintenir l'employabilité en tenant compte de l'expérience et du savoir-faire.

Cette révolution des mentalités ne pourra s'opérer que si elle s'accompagne d'une réforme en profondeur du marché du travail où la mobilité professionnelle serait la règle.

La loi, d'une part, doit désormais s'attacher à préserver davantage les droits de la personne que son emploi. La perte d'emploi sur un marché du travail plus fluide ne doit plus être vécue comme un drame mais comme une opportunité. Une plus grande mobilité des salariés induit nécessairement une réflexion sur les modalités de la prise en charge, matérielle et financière, des demandeurs d'emploi par le service public de l'emploi.

Agir en amont sur les conditions et l'organisation du travail pour prévenir l'usure professionnelle comme aménager les fins de carrière et développer le tutorat pour assurer le transfert des compétences et valoriser l'expérience des seniors sont aussi des pratiques à intégrer dans toutes les entreprises.

Continuer à embaucher des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation doit également être considéré par les entreprises comme un investissement d'avenir. En ce sens, il conviendrait d'instaurer durablement un régime incitatif pour le contrat de professionnalisation. Et de façon plus immédiate, dans une perspective de sortie de crise, réfléchir sur les risques de pertes de compétences qui pourraient être associés aux licenciements.

➤ ***Reconsidérer les liens entre l'entreprise, son territoire et les salariés***

Le développement durable souhaité réinterroge de manière assez frontale la question de la gouvernance locale, dans la mesure où bâtir un projet de développement durable suppose un rapprochement entre les acteurs (élus, entrepreneurs, aménageurs, associations, propriétaires...) et une harmonisation des visions, objectifs et comportements. De nouvelles formes de gouvernance sont nécessaires.

L'exigence d'innovation et de rupture pourrait s'appliquer aux relations entre les parties prenantes d'un territoire et aux modalités de prise de décision : elles doivent systématiquement appréhender globalement et dynamiquement les enjeux et la complexité des situations. Elles doivent faire se rencontrer puis dialoguer des experts et décideurs en provenance d'univers et de champs disciplinaires très différents. Et doivent aussi affermir leur dimension participative, et, en tout état de cause, davantage associer au moment opportun le monde économique (entreprises et leurs représentants).

► ***Les volets économique et social : les risques et les opportunités de la croissance verte***

La « croissance verte » désigne une dynamique de transformation de l'économie vers des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. La croissance verte est une mutation qui peut potentiellement traverser tous les secteurs d'activité et modifier, de façon plus ou moins intense, tous les métiers.

Dans le contexte de crise économique, les filières vertes apparaissent comme un gisement d'activités et d'emplois mais cette transformation, comme toute mutation économique, implique des changements pour les salariés : des créations / destructions d'emplois, des réallocations de main d'œuvre entre secteurs et au sein des secteurs d'activité et de nouveaux besoins en qualifications. Cela implique un effort important de reconversion, de mobilité professionnelle.

C'est pourquoi les acteurs économiques et les structures en charge de la régulation du marché de l'emploi se penchent sur ces incidences en termes d'emplois et de qualifications.

- Il convient d'anticiper d'éventuelles destructions d'emplois, l'apparition de nouveaux besoins en formation des salariés, voire des reconversions.
- Il faut s'interroger sur le type d'emplois que la croissance verte va créer. S'agit-il d'emplois à haut ou bas niveau de qualification ? Cela aura des conséquences sur la nature inclusive de cette mutation : est-elle une opportunité ou un risque pour les personnes éloignées de l'emploi ?
- Une fois les filières stratégiques de la croissance verte définies, il faut essayer de déterminer dans chacune d'entre elles les gestes professionnels qui vont être impactés, définir les besoins en qualifications nouvelles qui vont en ressortir et les besoins en formation que cela induit.
- Concernant la solvabilité de la population : les produits et services de la croissance verte sont-ils accessibles pour tous ? Cette question se pose par exemple pour les collectivités qui souhaitent encourager des constructions plus écologiques : quelle part de la population y a financièrement accès ?

Cette question de l'impact sur l'emploi et les compétences de la croissance verte a été étudiée dans deux travaux, l'un réalisé par le conseil d'analyse stratégique et l'autre par le conseil d'orientation pour l'emploi. Ils montrent que :

- La croissance verte va certes créer des emplois nouveaux mais elle va surtout modifier les emplois existants qui vont se doter de compétences nouvelles
- Les emplois spécifiquement « verts » tiennent une part assez faible dans l'ensemble des emplois concernés par la croissance verte
- Quelle que soit la création nette d'emplois, la croissance verte ne va pas susciter en masse de nouveaux métiers mais va essentiellement contribuer à faire évoluer les emplois existants

Dans cette perspective, les besoins en compétences liés à la croissance verte peuvent se répartir en 3 catégories :

- pas ou peu de compétences nouvelles
- des compétences plus transversales qui relèvent d'une sensibilisation générale aux éco-activités, à l'éco-conception, à l'éco-citoyenneté
- de nouvelles compétences approfondies du fait de nouvelles normes ou de nouveaux processus productifs, spécifiques à certains métiers

Et il y aura trois types de conséquences de la croissance verte pour les métiers :

- de nouvelles activités vont se créer autour de nouveaux métiers spécifiquement consacrés à l'environnement
- des activités vont se développer en se transformant, en se « verdissant » (construction et rénovation des bâtiments...)
- des activités vont se développer, sans modification majeure de leur contenu (transports collectifs, traitement des déchets, dépollution...).

Cette dimension sociale permet de boucler la boucle du développement durable. Dans ce cas, la croissance verte peut être considérée comme le volet « économique et social » des démarches de développement durable. Elle peut par cette approche s'intégrer pleinement aux stratégies territoriales de développement durable, telles que les Agendas 21. L'adaptation des marchés locaux de l'emploi à l'écologisation de l'économie est donc un enjeu.

### ***Le développement durable en Île-de-France et à Paris***

---

#### ***► Mécanismes et dispositifs d'incitation, d'aides et d'appui existants pour favoriser l'inscription des entreprises dans le développement durable***

Quatre grands outils ou mécanismes « cadres » sont destinés à favoriser l'inscription des entreprises dans le développement durable : l'agenda 21 local, le plan climat-énergie territorial, la commande publique « responsable », des chartes territoriales d'entreprises.

Une étude réalisée en 2008 pour la CCIP montre que ces outils sont pour l'heure dénués de toute portée juridique contraignante et ne ciblent pas spécifiquement les entreprises, à l'exception des chartes territoriales d'entreprises et de la commande publique.

Les agendas 21 locaux et les plans climat s'adressent en principe à l'ensemble des acteurs composant le territoire. Cependant, en Île-de-France, ce type d'outils intègre mal la dimension économique, les interactions pouvant exister entre entreprises et territoire sont plutôt des liens faibles, les entreprises ou leurs représentants sont peu impliqués dans les processus d'élaboration ou de concertation propres à ce

type de démarches qui visent au final la mise en place d'actions concrètes (projets centrés sur les ZAE, sur le développement de nouvelles filières économiques ou visant l'amélioration de la mobilité par exemple).

En outre, elle dresse un bilan mitigé des dispositifs d'incitation, d'aides et d'appui existants.

- Elle note un éparpillement important des compétences, nuisant globalement à la lisibilité et à la cohérence du dispositif, et cela malgré certaines synergies qui commencent à apparaître.
- Elle souligne que les collectivités et certaines organisations professionnelles semblent quelque peu en retrait.
- Elle mentionne que certains dispositifs « de première approche », tels que les réunions d'information, n'atteignent en pratique pas toujours leurs cibles et que certains besoins « primaires » tels que la veille réglementaire ne paraissent pas intégralement satisfaits.
- Elle relève qu'il existe un déficit d'appui en phase de mise en oeuvre et de suivi des actions de sorte que certaines PME-PMI se sentent parfois « abandonnées » en cours de route.
- Elle note que la question du respect de l'environnement est largement privilégiée au détriment des deux autres piliers du développement durable - pilier économique en particulier - et des approches « intégrées » tandis que les initiatives d'appui à la prospective en matière de développement durable sont encore peu nombreuses en Île-de-France.

A noter cependant que cette étude datant de 2008, il est possible que des avancées aient été réalisées depuis lors.

#### ► ***Développement durable et PME - PMI franciliennes : des nuances selon le secteur d'activité***

Une enquête réalisée en 2008 par le CROCIS en liaison avec l'institut Médiamétrie, portant sur la prise de conscience du développement durable auprès de 1700 PME-PMI franciliennes montre que :

- le volet environnemental demeure la porte d'entrée préférentielle à l'intégration du développement durable et la réglementation représente un moteur important.
- près d'un tiers des entrepreneurs interrogés se prévalent d'avoir intégré le développement durable dans leurs pratiques commerciales, ce qui est révélateur de la nécessité d'irriguer progressivement les sphères économiques et commerciales et de considérer les parties prenantes dans une optique « filière ».
- les ressources humaines, la problématique énergétique demeurent, elles, les « parents pauvres » du développement durable des PME-PMI franciliennes, et cela en dépit de leur actualité et/ou de leur dimension stratégique.
- la motivation du dirigeant et le respect de la réglementation sont les deux premières raisons qui poussent les PME-PMI à s'orienter vers le développement durable mais ces motifs sont assez déconnectés de la logique économique.

L'analyse sectorielle montre que :

- Les activités immobilières, activités informatiques, services aux entreprises témoignent d'un manque d'intérêt voire une absence de mobilisation du secteur.
- Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ne témoigne d'aucun élan particulier sur le plan opérationnel.
- Le secteur du commerce de détail : les commerçants éprouvent avant toute chose des difficultés à comprendre en quoi ils seraient concernés. Pour autant, cette « distance » relative ne saurait être assimilée à un manque d'intérêt voire à de l'indifférence.

- Le secteur du BTP : la question du développement durable paraît d'autant plus d'actualité que des perspectives importantes se profilent - programmes franciliens de construction de logements, mesures retenues à l'issue du Grenelle de l'environnement. Pour autant, aucun frémissement particulier n'est observé quant à l'application concrète du développement durable.

► **Focus sur les éco - activités : un enjeu stratégique pour la région Île-de-France et pour Paris**

Le Schéma régional de développement économique (SRDE 2006 - 2010) souhaite faire de l'Île-de-France, une éco-région en soutenant les éco-activités et en diffusant le développement durable dans l'économie francilienne.

En 2005, l'agence régionale de développement (ARD) recensait 50 000 emplois en Île-de-France pour un chiffre d'affaires évalué à 15 milliards d'€ dans le secteur des éco-activités.

Les éco-industries sont l'une des composantes dynamiques de l'économie régionale et parisienne et l'Île-de-France est bien positionnée dans ce secteur (50% du chiffre d'affaires toutes activités confondues), avec une forte attractivité du secteur des énergies renouvelables pour les investissements.

Par ailleurs, selon le Boston Consulting Group, les perspectives de croissance sont favorables avec un doublement de l'activité en France d'ici 2020 et la création de 280 000 emplois dans les éco-industries traditionnelles et les nouveaux secteurs à forte croissance. Compte-tenu du poids de l'Île-de-France, cette croissance représentera un atout essentiel au développement du territoire parisien.

En Île-de-France, sept segments porteurs ont été identifiés par une étude de l'ADIT (2009) : l'air - atmosphère - climat ; la construction durable ; le cycle de l'eau ; les énergies nouvelles ; les procédés et matériaux propres et sûrs ; les terres et sols ; les transports terrestres.

La CCIP, a décidé en 2009 d'apporter un soutien particulier aux éco-entreprises et s'est engagée aux côtés des autres CCI d'Île-de-France et de divers acteurs régionaux, sur un plan d'actions régional « Eco-filières » co-financé par le Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de sa politique sur les filières prioritaires. Elle contribuera notamment à promouvoir le savoir-faire des PME du secteur des éco-activités, à favoriser les échanges et leur faciliter l'accès à des services et prestations individuelles et ou collectives, l'objectif étant de constituer un réseau d'une centaine d'entreprises d'ici 2013, dans le cadre du plan d'actions régional « Eco-filières » précité.

La collectivité parisienne, quant à elle, soutient le secteur des éco-activités par un appui aux écotecnologies, pour faire émerger et renforcer des entreprises de pointe et par un soutien à l'ensemble de la filière, et par conséquent à l'ensemble des métiers traditionnels des collectivités (énergie, gestion de l'eau...). Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus large de soutien de la collectivité parisienne à des démarches de développement durable : Plan Climat, nouvelles mobilités, habitat (rénovation, isolation), environnement, achat public, aménagement (éco-construction - ex ZAC Pajol, ZAC Rungis, ZAC Clichy-Batignolles...). Ce soutien sera important en termes d'attractivité pour consolider l'image d'une métropole durable, pour aider des secteurs-clés de l'économie parisienne comme le bâtiment ou les transports, pour irriguer l'ensemble de l'économie par les écotecnologies (réduction de coût, gain de productivité), pour développer de nouveaux produits/leviers de l'innovation, pour offrir des perspectives en matière de politique sociale (cf. clauses sociales dans les marchés du bâtiment et de gestion des déchets), pour renforcer l'implication d'Advancity et de Durapôle dans les projets parisiens (cf. positionnement environnement/cleantech).

Les éco-activités constituent aussi une filière prioritaire pour l'Etat et la Région Île-de-France avec la mise en place d'un plan filière qui doit cibler 1 millier d'entreprises franciliennes pour leur proposer sur 3 ans un ensemble d'actions collectives répondant aux besoins du secteur.

► **Perspectives de renouvellement de 10 % du territoire parisien (2025) : un enjeu de développement de l'emploi**

La perspective de renouvellement de 10 % du parc immobilier à Paris ou dans le cadre de grandes opérations entre Paris et la petite couronne permet d'anticiper les perspectives de développement d'emploi pour des Parisiens.

► **Enjeux pour le territoire**

Estimer le volume d'emploi généré par les chantiers de renouvellement du territoire parisien à l'horizon 2025, repérer les métiers concernés permettraient notamment de poursuivre le développement de la mise en œuvre des clauses sociales dans ces marchés.

► **Focus sur l'artisanat du bâtiment à Paris : enjeu d'adaptation des métiers et de développement des compétences pour répondre aux normes de haute qualité environnementale**

A Paris, on recense 13 613 entreprises artisanales du bâtiment inscrites au RSA (Répertoire SIRENE de l'artisanat) au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elles représentent 23,5 % des entreprises artisanales du bâtiment de la région Île-de-France.

On observe une densité artisanale du bâtiment supérieure à celle de l'Île-de-France : pour 10.000 habitants, on recense 62 entreprises artisanales du bâtiment à Paris contre 50 en Île-de-France.

- 61,2 % des entreprises artisanales du bâtiment n'ont aucun salarié
- 36,3 % ont entre 1 et 10 salariés
- 66,5 % des salariés exercent dans les entreprises de moins de 20 salariés
- 33,5 %, dans les entreprises de 20 salariés et plus
- En 10 ans (1999 - 2008), on observe une baisse du nombre d'entreprises de 20 salariés et plus mais un maintien des entreprises de moins de 20 salariés

Nous venons de présenter les perspectives de renouvellement de 10 % du territoire parisien à l'horizon 2025, de rappeler que les éco-activités constituent une filière prioritaire pour l'Etat, le Conseil Régional d'Île-de-France mais aussi pour la collectivité parisienne qui soutient des démarches de développement durable dans l'habitat (rénovation, isolation) et l'aménagement par exemple, pour aider notamment les secteurs clés de l'économie parisienne comme le bâtiment (ou les transports).

Nous avons mentionné plus haut qu'un des enjeux présentés dans le diagnostic partagé du Pacte est d'« anticiper le départ à la retraite des dirigeants », notamment de « petites entreprises artisanales » pour maintenir le dynamisme du tissu économique parisien.

Nous avons rappelé que la transmission est aussi un enjeu de reprise des emplois impactés par le départ d'un dirigeant.

Ajoutons qu'à Paris, en 2009, le secteur de la construction a été le plus impacté par la crise économique puisque le taux de défaillance des entreprises de la construction qui est un indicateur de fragilité est le plus élevé par rapport à celui des autres secteurs.

Par ailleurs, parmi les conséquences de la croissance verte formulées par le Conseil d'orientation pour l'emploi, apparaît le fait que des activités vont se développer en se transformant, en se « verdissant » comme dans la construction et la rénovation des bâtiments... et que la croissance verte « va aussi impacter les métiers « traditionnels », qui vont devoir adopter des compétences environnementales nouvelles de façon plus ou moins intense. »

### ➤ Enjeu pour le territoire

Si la transmission des petites entreprises artisanales du bâtiment est un enjeu du maintien de la diversité du tissu économique à Paris, elle est aussi l'occasion de développer l'entreprise en adaptant les savoir-faire des personnels pour qu'ils puissent proposer les compétences techniques permettant de répondre aux normes Haute Qualité Environnementale et permettre ainsi à l'entreprise de répondre aux appels d'offres des marchés d'éco-bâtiment (« éco » - construction, d' « éco » - rénovation) à Paris et en petite couronne.

Il convient d'agir pour permettre à de petites entreprises parisiennes de l'artisanat du bâtiment d'être en mesure de répondre et de remporter les marchés qui s'offrent à elles par l'adaptation des métiers et le développement des compétences des salariés pour répondre aux normes de haute qualité environnementale et aux contraintes de l'éco-construction.

Intervenir pour accompagner ce verdissement des métiers traditionnels de l'artisanat du bâtiment à Paris est un enjeu pour le territoire.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

APUR, Atelier parisien d'urbanisme, L'accès au logement social à Paris. Analyse de la demande de logement social et bilan des attributions de logements sociaux à Paris en 2009, novembre 2010

APUR, Atelier parisien d'urbanisme, Observatoire des familles parisiennes, présentation du rapport 2010

APUR, Atelier parisien d'urbanisme, Evaluation du contrat urbain de cohésion sociale de Paris 2007 - 2010. Rapport de synthèse, septembre 2010

APUR, Atelier parisien d'urbanisme, INSEE, Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques d'Île-de-France, IAU IDF, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, DREIF, Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France Géographie de l'emploi 2006 en Île-de-France, décembre 2009

CAF de Paris, Caisse des allocations familiales, Les allocataires parisiens au 31 décembre 2009

CAPEB, Confédération artisanale des petites entreprises du bâtiment, Fiche départementale Paris, édition 2010, publié en août 2010

CAPEB, Confédération artisanale des petites entreprises du bâtiment, L'emploi dans l'artisanat du bâtiment, décembre 2009

CAS, Centre d'analyse stratégique, Rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications, Les métiers en 2015, 2007

CEE, Centre d'études de l'emploi, Yannick L'Horty, Florent Sari, Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?, document de travail, n° 136, décembre 2010

CEE, Centre d'études de l'emploi, Oana Calavrezo, Richard Duhautois, Emmanuelle Walkowiak, Chômage partiel et disparition des établissements : une analyse à partir des données françaises, novembre 2010

CCIP, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Jean - Claude Karpèlès, La vision de la CCIP d'une nouvelle croissance durable : un triptyque économique, social et environnemental, 2010

CCIP Délégation de Paris, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, service Etudes et Enquêtes, Transferts des établissements parisiens, période 2000 - 2007, décembre 2009

CCIP, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Michel Valache, PME-PMI et développement durable en Île-de-France, 2008

CNIS, Conseil national de l'information statistique, « Indicateurs sociaux départementaux », Présentation du groupe de travail du CNIS, in Chroniques, septembre 2010, n° 11

CNIS, Conseil national de l'information statistique, Présentation du groupe présidé par Jean-Baptiste de Foucauld, « Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », in Chroniques, octobre 2008, n° 8

CRCI, Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris - Île-de-France, Chiffres clés 2010 de la région Île-de-France

CREDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, Frank Mahé, Martial Ranvier, Typologie des ZUS franciliennes selon les déséquilibres rencontrés sur le marché de l'emploi, juin 2008

CRMA, Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, Répertoires des métiers des chambres de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France (31/12/2009), Les chiffres clés de l'artisanat francilien, 2010

CROCIS, APCE, dossier réalisé par Yves Burfin, La lettre 2010 de la création d'entreprise en Ile de France, mai 2010, n° 11

CROCIS, INSEE, Yves Burfin, Laure Omont, « Les transferts d'établissements franciliens se font essentiellement en Île-de-France », in Enjeux Île-de-France, mai 2010, n° 128

CROCIS, Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services de la CCIP, Bénédicte Gualbert, « La question des ressources humaines toujours plus cruciale pour les entreprises de services à la personne. Enquête auprès des entreprises de la région parisienne » (46 % de réponse auprès d'un effectif de 629 entreprises), Les cahiers du CROCIS, n° 29, juillet 2008

DARES, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail, de l'emploi et de la santé, données sur le nombre de structures agréées parisiennes, le nombre de salariés, le nombre d'heures rémunérées (1995 - 2008)

DARES, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail, de l'emploi et de la santé, Salah Ould Younes, « Les services à la personne : une croissance vive en 2007, atténuée en 2008 », DARES Analyses, avril 2010, n° 020

Directe Île-de-France, Service études, statistiques, évaluation (SESE), Données de contexte sur le champ 3 E, réunion Paris, 2011

Directe Île-de-France, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi d'Île-de-France, Service études, statistiques et évaluation (SESE), exploitation des données INSEE du recensement général de la population (2006), 2010

Directe Île-de-France, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi d'Île-de-France, Service études, statistiques, évaluation (SESE), « Evolutions récentes du marché du travail et de l'emploi en Île-de-France », dossier mensuel de conjoncture, 1<sup>er</sup> septembre 2010

Directe Île-de-France, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi d'Île-de-France - Pôle 3 E - UT075 - DMTEL, Statistiques du Marché du Travail à Paris, septembre 2010

Directe Île-de-France, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi d'Île-de-France, Service études, statistiques, évaluation (SESE), Bulletin trimestriel d'informations de la Directe sur le marché du travail, BREF Île-de-France, juillet 2010, n° 51

IAU, Institut d'aménagement et d'urbanisme - Île-de-France, L'indice de santé sociale d'Île-de-France 2010, octobre 2010

Etd, Entreprises, territoires et développement, La croissance verte. Une opportunité pour le développement local et l'emploi, décembre 2010

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, Atlas économique de Paris 2010

Groupe IRCM, données sur les particuliers employeurs, 2007

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/statistiques,78/chomage,79/les-mots-du-chomage,1413/le-chomage-au-sens-du-bit,9575.html>

INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Définitions

INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Laurence Labosse, « Attractivité des territoires : 14 types de zones d'emploi », in La France et ses régions, INSEE références, édition 2010

INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Olivier Léon, « Pauvreté : différents profils de régions et départementaux », in La France et ses régions, INSEE références, édition 2010

INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Patrick Redor, « Faits et enjeux de territoire », in La France et ses régions, INSEE références, édition 2010

INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Tableaux économiques d'Île-de-France, édition 2010, septembre 2010

INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques d'Île-de-France, Recensement de la population 2007, exploitation principale et exploitation complémentaire, juin 2010

INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Armelle Quiroga, CTRAD pour les CAF d'Île-de-France, Stéphane Runfola, Fonds CMU, « 320.300 allocataires du revenu de Solidarité active fin 2009 », in L'année économique et sociale 2009, juin 2010

INSEE Île-de-France, Institut national de la statistique et des études économiques d'Île-de-France, Jean Bresner, Olivier Satger, « A Paris, une entreprise individuelle de proximité sur deux sera à transmettre dans les dix prochaines années », A la page, octobre 2008, n° 305

Mairie de Paris, DDEEES, Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur, Mission études et statistiques, Chiffres clés, décembre 2010

MEP, Maison de l'emploi de Paris, restitution d'une action de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) menée en 2010 auprès de 4 entreprises parisiennes de services à la personne. Matinée animée par l'Aract Île-de-France, le cabinet Brigitte Croff Conseil et Associés et la Maison de l'Emploi de Paris, 9 décembre 2010

MEP, Maison de l'emploi de Paris, La transmission d'entreprises à Paris : éléments de diagnostic et proposition d'action de la MEP, 2008

MEP, Maison de l'emploi de Paris, Diagnostic territorial parisien 2008. Etat des lieux statistique et enjeux pour le territoire, 18 novembre 2008

MIPES, Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France, Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France au 31 décembre 2008, décembre 2009

Observatoire du Samusocial de Paris, La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Île-de-France, Premiers résultats, Rapport final - Janvier 2010, Sous la direction d'Anne Laporte (Observatoire du Samusocial de Paris) et de Pierre Chauvin (Inserm)

OREF Île-de-France, Portrait de métiers, Les métiers des services à la personne, juillet 2009

OREF Île-de-France, Observatoire régional emploi-formation d'Île-de-France, « Les besoins de recrutement en Île-de-France à l'horizon 2015 », Focale n° 5, mai 2007

OREF Île-de-France, Observatoire régional emploi - formation d'Île-de-France, « La matrice métiers - secteurs en Île-de-France », Focale n° 2, août 2006

Pôle Emploi, Observatoire de l'emploi en Île-de-France

Pôle Emploi Services, « L'emploi intérimaire en Île-de-France », in Repères et analyses, décembre 2010

Pôle Emploi Services, « Conjoncture et marché du travail en Île-de-France en 2009 » in Repères et analyses, novembre 2010

Pôle Emploi Services, « Le dynamisme de l'emploi en Île-de-France », in Repères et analyses, septembre 2010, n° 14

Pôle Emploi Services, « Spécial Marché du travail en Île-de-France en 2009 et perspectives 2010 », in Repères et Analyses, août 2010

Pôle Emploi Services, Enquête sur les besoins en main d'œuvre 2010, avril 2010

Pôle Emploi Services, « Les métiers en tension et les métiers porteurs en Île-de-France », in Les dossiers de Pôle Emploi Services, février 2009

Pôle Emploi Services, « Les départs en fin de carrière en Île-de-France. Simulations jusqu'en 2020 », in Les dossiers du Garp, n°8, 23 décembre 2008

Rapport pour la DIIESSES, L'aide à domicile face aux services à la personne. Mutations, confusions, paradoxes, François-Xavier Devetter, Florence Jany-Catrice, Thierry Ribault (CLERSE) ; Laurent Fraisse, Marie-France Gounouf (CRIDA) ; Laurent Gardin (RESEAU 21), mars 2008

Région Île-de-France, Etat, Ville de Paris, Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique de Paris, Diagnostic partagé, 2010

UT75, Unité territoriale 75, DMTEL, Direction du marché du travail et de l'environnement local, données sur le nombre de structures agréées de services à la personne à juillet 2010

UT75, Unité territoriale 75, données de l'INSEE sur la création d'entreprise à Paris en 2009 et 2010 ; Traitement UT75

Xavier Baron, Frédéric Bruggeman, « Réinventer la gestion territoriale de l'emploi et des compétences en temps de crise », AEE, avril 2009